

XXIIIe Journées Nationales Prison

du 21 au 27 novembre 2016

« Prison, vivre enfermé »

- Dossier d'animation - juin 2016 -

Ce dossier a été créé afin d'apporter aux groupes locaux des associations membres du GNCP des éléments de réflexion et des outils pour l'organisation d'un événement national, régional ou local, et ce dans le cadre des Journées Nationales Prison.

*
* * *

I- L'affiche des 23^e Journées Nationales Prison
- page 3 -

II- Présentation du thème : « Prison, vivre enfermé »
- page 4 -

III- Éléments factuels d'analyse
- page 5 -

IV- Un exemple d'animation : le quiz
- page 7 -

Questions, 7 – Réponses, 9 – Sources et informations complémentaires, 14

V- Filmographie indicative
- page 15 -

Films sortis en 2016, 15 – Films libres de droit, 16

VI- Bibliographie indicative
- page 19 -

En images, 19 – Récits de vie, 19 – La prison au quotidien, 21 – L'institution carcérale, 21

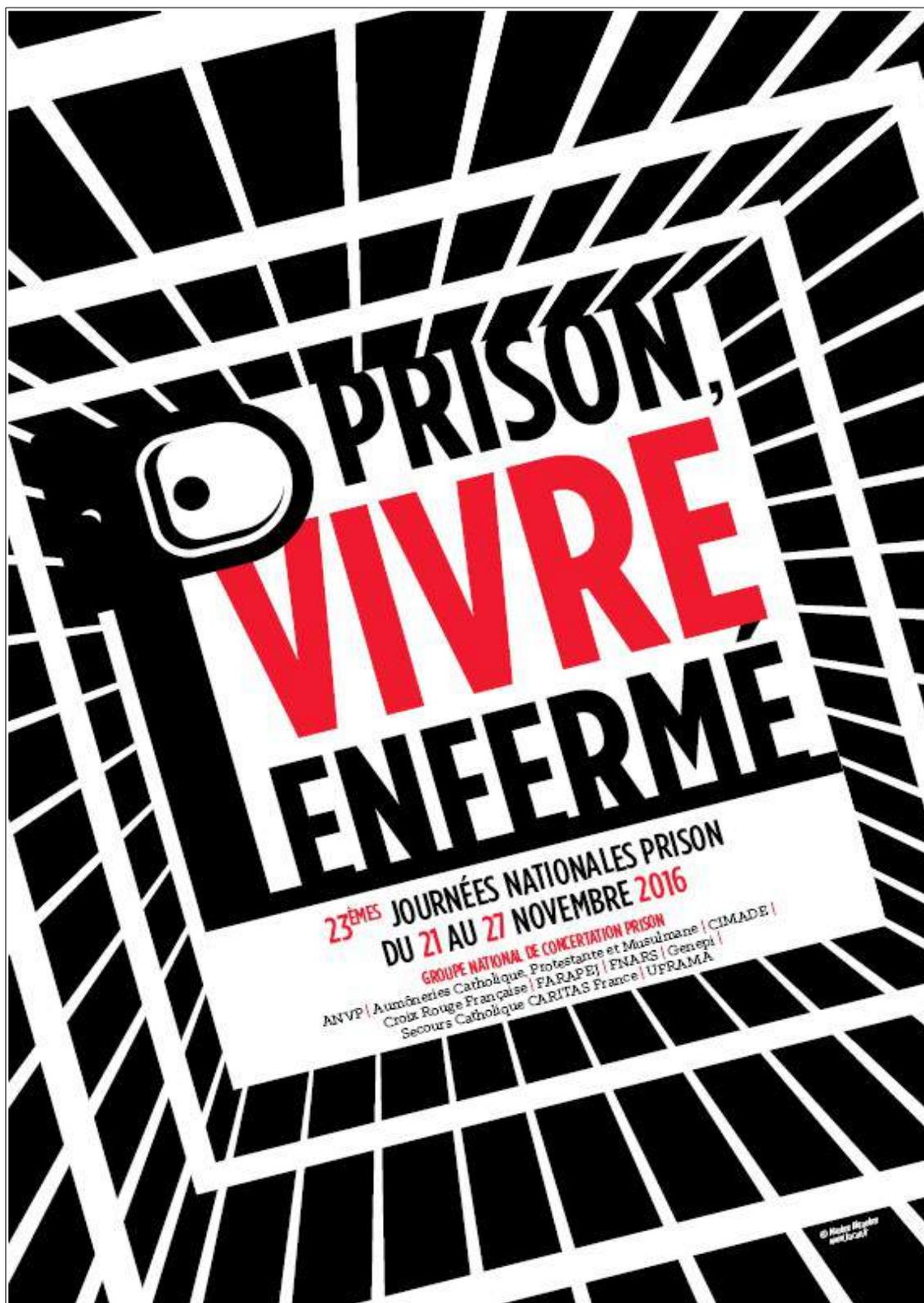
VII- Témoignages de personnes détenues
- page 23 -

VIII- Fiches actions pour l'organisation d'événements
- page 28 -

*Préparer et animer un café-débat, 28 – Organiser un ciné-débat, 29 – Organiser une conférence
30 – Promouvoir un événement, 31 – Rédiger un communiqué de presse, 32 – Animer un débat,
33*

IX- Les membres du GNCP
- page 34 -

*
* * *



Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries catholique, protestante et musulmane – La Cimade – Croix-Rouge Française – FARAPEJ – FNARS – Genepi –
Secours Catholique Caritas France – UFRAMA

II- Présentation du thème - page 4

'Moins punir par la prison pour mieux reconstruire', tel était le thème des Journées Nationales Prison que nous avons choisi en 2015. Les membres du GNCP souhaitaient à travers ce thème **montrer les effets destructeurs de l'incarcération**, et évoquer le fait qu'une justice qui reconstruit ne passe pas forcément par la prison, et certainement pas par une hausse constante de la durée des peines.

Dans l'esprit de la plupart de nos concitoyens, la peine de prison reste encore aujourd'hui la peine de référence. Beaucoup, si l'on en croit les divers sondages à ce sujet, semblent même aspirer à des peines de prison 'plus sévères', 'plus longues'. Si cette opinion est largement répandue, alors même que les chiffres démontrent **l'inefficacité de l'allongement des peines sur la prévention de la délinquance et de la récidive**, c'est que la peine de prison reste abstraite et difficile à appréhender. Pourtant, l'enfermement est bien une peine en soi pour l'individu qui la subit.

Informé le grand public et amener une réflexion sur ce thème doit permettre d'approcher la réalité de la peine privative de liberté, à tous les niveaux, du plus matériel au plus profondément existentiel, afin d'ouvrir le débat sur l'usage de la prison et sur la possibilité de sanctionner autrement. *Vivre enfermé* renvoie à différentes dimensions :

- **Le corps enfermé** : comment l'enfermement est-il physiquement vécu et quelles sont ses implications sur le corps, sur la santé ? Comment vivre quand on ne peut jamais se soustraire au regard de l'autre ? Comment vivre l'absence d'intimité ?
En l'absence de relation de confiance, pour se protéger du regard constant de l'autre, on n'habite plus son corps mais on s'enferme "en soi-même". Comment attendre de la peine qu'elle permette à l'individu qu'il change quand elle provoque un repli sur soi, quand elle fige les personnes ?
- **L'espace** : la sensation d'enfermement en prison, c'est la porte fermée derrière soi et l'impossibilité de sortir d'un espace que l'on subit : celui de la cellule d'abord et celui de l'établissement ensuite. Ce thème permet d'aborder l'organisation du quotidien carcéral dans cet espace contraint, notamment avec les questions de conditions de détention et de surpopulation. Il renvoie aussi à la question du collectif : comment partager cet espace dans lequel on se retrouve enfermé, souvent dans une cohabitation forcée ? Est-il possible de se l'approprier et de 'vivre ensemble', qu'est-ce que la 'société carcérale', quel collectif est possible ?
- **Le temps** : Vivre enfermé en prison, c'est perdre la maîtrise de son temps, c'est vivre un temps à la fois fractionné et étiré indéfiniment. Cela renvoie à des questions très matérielles sur la compatibilité des différents temps en détention (le travail, la formation, les promenades, etc), mais aussi à la notion des temps qui s'entrechoquent entre celui de la famille et celui de la personne incarcérée, à des questions relatives à la réinsertion et sur le sens d'une peine qui s'exprime en « temps ». Il sera aussi traité de la détention provisoire, caractérisée par l'attente et l'absence de terme.

L'enfermement est vécu par le corps, l'espace, le temps. Par ces trois dimensions, c'est le mouvement qui est arrêté, la vie est suspendue. **Celui qui est enfermé est privé de sa capacité d'agir, il perd son autonomie et dépend largement des autres**. Il pourra être traité du lien avec l'extérieur, des liens familiaux particulièrement, mais aussi de l'injonction contradictoire qui est faite à des personnes de se réinsérer dans la 'vraie vie', alors que la dépendance induite par l'enfermement les en exclut.

D'après les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1^{er} janvier 2015, ainsi que l'Observatoire de la Privation de liberté et des sanctions et mesures appliquées dans la communauté.

Les prisons

Au 1er janvier 2016, il y avait 187 prisons de trois types principalement : maison d'arrêt pour les personnes prévenues et condamnées à qui il reste à effectuer une courte peine ; centre de détention dans lesquels sont emprisonnées des personnes condamnées à des peines moyennes ou longues mais dont le régime en plus axé sur la réinsertion ; les maisons centrales, où sont incarcérés des personnes condamnées à de longues ou très longues peines, notamment celles condamnées à perpétuité, et dont le régime de détention est plus dur. On compte au total 133 maisons d'arrêt ou quartiers maison d'arrêt, 61 centres de détention ou quartiers centre de détention et 12 maisons centrales ou quartiers maison centrale. En outre, il existe des établissements spécifiques destinés à accueillir des personnes en aménagement de peines (32 centres ou quartier de semi-liberté ou quartier pour peine aménagée), 6 établissements pénitentiaires pour mineurs et 1 hôpital pénitentiaire à Fresnes.

La moitié de la population carcérale est incarcérée dans des établissements dont une partie de la gestion est déléguée à une entreprise privée.

Population carcérale au 1er juin 2016

En France, une personne sur mille est en prison. 68.542 personnes détenues pour 79.902 personnes écrouées (cela inclut principalement les placements sous surveillance électronique, et certains aménagements de peine comme les placements à l'extérieur), pour environ 250.000 personnes prises en charges par l'administration pénitentiaire, en comptant également le milieu ouvert (au 1er janvier 2015).

Surpopulation et inflation carcérale

Sur le temps long, l'on constate une forte inflation carcérale, ce qui entraîne de la surpopulation : au 1er juin 2016, il y a 58.683 places dites "opérationnelles" et comme certaines (4.256 places) ne sont pas occupées (établissements spécifiques ne pouvant pas aller au maximum de sa capacité, réparations, manque de personnel, établissements accueillant un certain type de personnes détenues, ...), on dénombre 14.115 détenus en surnombre, ce qui signifie que globalement on a environ **24 personnes détenues en surnombre pour 100 places. Le nombre de personnes en surnombre a atteint ces derniers mois des niveaux qu'on n'avait plus vu depuis 2008.** Il faut noter que sur ces 14.115 personnes détenues en surnombre, **1.474 dorment sur un matelas posé à même le sol**, soit plus de 40% de matelas de plus qu'un an plus tôt.

Les durées de détention s'allongent globalement, mais des modifications statistiques ne permettent plus de connaître la durée moyenne de détention ; on connaît en revanche la durée de placement sous écrou qui est de 10,4 mois en moyenne en 2014.

Population carcérale : quelques données sociologiques

1. Population très masculine : 3,1% de femmes, 1% de mineurs ;
2. L'âge moyen est de 35 ans : 45% de la population écrouée à moins de 30 ans, près des ¾ (71,6%) de la population écrouée a moins de 40 ans, mais on constate un vieillissement de la population carcérale (moins de 18-25 et plus de 60 ans et plus, l'âge moyen est passé de 34,4 à 34,6 entre 2014 et 2015) ;
3. Niveau de formation et taux d'illettrisme de la population pénale : 1,6% n'a jamais été scolarisée, 4,8% ne parlent pas français, 22% échouent au test de lecture (dont 10% illettrés, 12% pour difficultés moindres), 43,4% sans aucun diplôme, 76,2% ne dépassent pas le CAP, 28,5% sont issus de cursus courts (avant la 3ème) ;
4. Environ une personne détenue sur cinq est de nationalité étrangère (19%) ;
5. La population carcérale est majoritairement constituée de personnes condamnées (75% des personnes détenues mais 25% sont prévenues) ; le nombre de personnes prévenues reste important mais a nettement diminué depuis le début des années 2000 où environ 40% de la population carcérale était prévenue ;
6. Malgré l'âge de la population, la mort est un phénomène très présent en détention: environ 240 personnes décèdent chaque année, dont 110 suicides (soit environ 7 à 10 fois plus que dans la

III- Éléments factuels d'analyse - page 6

population libre). Par ailleurs, il faut noter que parmi ces décès, il y a des personnes condamnées à la réclusion criminelle à perpétuité : contrairement à une idée très répandue, la perpétuité existe bien en France.

Quelques éléments textuels

Extraits des règles pénitentiaires européennes, à consulter dans leur intégralité via [ce lien](#) :

Principes fondamentaux

4. Le manque de ressources ne saurait justifier des conditions de détention violant les droits de l'homme.
5. La vie en prison est alignée aussi étroitement que possible sur les aspects positifs de la vie à l'extérieur de la prison.
6. Chaque détention est gérée de manière à faciliter la réintégration dans la société libre des personnes privées de liberté.
7. La coopération avec les services sociaux externes et, autant que possible, la participation de la société civile à la vie pénitentiaire doivent être encouragées.

Champ d'application

13. Les présentes règles doivent être appliquées avec impartialité, sans discrimination aucune fondée notamment sur le sexe, la race, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques ou toutes autres opinions, l'origine nationale ou sociale, l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance ou toute autre situation.

Objectif du régime des détenus condamnés

- 102.1. Au-delà des règles applicables à l'ensemble des détenus, le régime des détenus condamnés doit être conçu pour leur permettre de mener une vie responsable et exempte de crime.
- 102.2. La privation de liberté constituant une punition en soi, le régime des détenus condamnés ne doit pas aggraver les souffrances inhérentes à l'emprisonnement.

Pour mémoire, les II et III de l'article 707 du code de procédure pénale disposent :

“II. - Le régime d'exécution des peines privatives et restrictives de liberté vise à préparer l'insertion ou la réinsertion de la personne condamnée afin de lui permettre d'agir en personne responsable, respectueuse des règles et des intérêts de la société et d'éviter la commission de nouvelles infractions.

Ce régime est adapté au fur et à mesure de l'exécution de la peine, en fonction de l'évolution de la personnalité et de la situation matérielle, familiale et sociale de la personne condamnée, qui font l'objet d'évaluations régulières.

III. - Toute personne condamnée incarcérée en exécution d'une peine privative de liberté bénéficie, chaque fois que cela est possible, d'un retour progressif à la liberté en tenant compte des conditions matérielles de détention et du taux d'occupation de l'établissement pénitentiaire, dans le cadre d'une mesure de semi-liberté, de placement à l'extérieur, de placement sous surveillance électronique, de libération conditionnelle ou d'une libération sous contrainte, afin d'éviter une remise en liberté sans aucune forme de suivi judiciaire.”

- **Questions** -

1- Quelle est la peine la plus longue qui peut être prononcée en France ?

- a. 18 ans
- b. 22 ans
- c. 30 ans
- d. Réclusion à perpétuité

2- Où sera incarcérée une personne condamnée à une peine d'un an de prison (sans sursis ou aménagement de peine) ?

- a. Dans une maison centrale
- b. Dans une maison d'arrêt
- c. Dans un centre de détention
- d. Dans un centre de semi- liberté

3- Les personnes détenues jouissent-elles du droit...

- a. ... de téléphoner ?
- b. ... d'une douche quotidienne ?
- c. ...d'une cellule individuelle ?
- d. ...de visite ?

4- Quel est le taux moyen d'occupation dans une maison d'arrêt française ?

- a. 87,9%
- b. 104,2%
- c. 116,3%
- d. 138,5%

5- Combien de personnes détenues travaillent en détention?

- a. 28%
- b. 49%
- c. 78%
- d. Toutes (obligation de travailler)

6- Quel est le régime de détention le plus strict ?

- a. L'isolement
- b. Le régime ordinaire
- c. Le quartier disciplinaire
- d. Le quartier nouveau concept

7- Quel est la durée minimale de promenade, à laquelle ont le droit toutes les personnes détenues, quel que soit leur établissement et leur régime ?

- a. 5 heures par semaine
- b. 1 heure chaque jour ouvré
- c. 1 heure chaque jour
- d. 2 heures chaque jour

8- Un des endroits suivants n'existe pas dans tous les établissements pénitentiaires. Lequel ?

- a. Lavomatic
- b. Médiathèque
- c. Cour de promenade
- d. Salle disponible pour l'exercice du culte

9- Quelle est la surface minimale d'une cellule individuelle ?

- a. 4m²
- b. 6m²
- c. 9m²
- d. Il n'y a pas de minimum

IV- Un exemple d'animation ; le quiz – page 8

10- Combien coûte une télévision en cellule pour les personnes détenues ?

- a. C'est gratuit
- b. 75 à 100 € par an
- c. 8 à 18 € par mois
- d. 20 € par mois

11- Quelle est la durée moyenne de détention en France ?

- a. 3 mois
- b. 6,5 mois
- c. 11,5 mois
- d. 2 ans

12- Qu'est-ce qui ne peut pas être acheté par les personnes détenues auprès de la cantine de l'établissement ?

- a. Un ordinateur
- b. Des pastilles combustibles
- c. Du vin
- d. Du café

13- Quel est le taux de femmes parmi les personnes détenues ?

- a. 3,4 %
- b. 16,7%
- c. 27,3 %
- d. 53,8 %

14- Quel est le taux estimé des personnes détenues refusant de manger les repas fournis ?

- a. < 10 %
- b. 20-30 %
- c. 40-50 %
- d. 60-70 %

- Réponses -

1- Quelle est la peine la plus longue qui peut être prononcée en France ?

d. La réclusion à perpétuité

En France, une personne condamnée à perpétuité est *a priori* condamnée à une incarcération jusqu'à la fin de sa vie. Cependant, chaque condamné a la possibilité de demander un aménagement de sa peine (par exemple une libération sous contraintes).

Pour les personnes condamnées à perpétuité, il existe des « périodes de sûreté », pendant lesquelles elles ne peuvent pas solliciter d'aménagement. Pour la plupart des condamnations à perpétuité, cette période est de 22 ans. Seuls deux sortes de crimes (meurtre ou assassinat d'un mineur en combinaison avec viol ou torture ; meurtre ou assassinat d'une personne dépositaire d'une fonction publique) peuvent être punis avec la perpétuité incompressible. Dans ce cas, la période de sûreté dure au moins 30 ans et doit être relevée par un juge, avant que la personne détenue puisse solliciter un aménagement. Ainsi, chaque personne condamnée à perpétuité a la possibilité d'obtenir sa libération, mais il n'y a jamais de garantie de sortie.

2- Où sera incarcérée une personne condamnée à une peine d'un an de prison (sans sursis ou aménagement de peine) ?

b. Dans une maison d'arrêt

Les personnes prévenues (personnes en attente de leur jugement) devraient être séparées de ceux qui ont été condamnés : elles doivent donc être incarcérées dans des prisons réservées aux personnes prévenues et aux personnes en attente de transfert, les maisons d'arrêt. En réalité, ce principe échoue face à la surpopulation carcérale : il n'y a pas assez de places dans les établissements pour peines. Ainsi, les personnes condamnées à une peine inférieure à 2 ans restent en maison d'arrêt. Les personnes condamnées de 2 à 10 ans de prison sont généralement incarcérées dans les centres de détentions, ou dans les maisons centrales (les prisons de haute sécurité françaises) pour les peines plus longues.

3- Les personnes détenues jouissent-elles du droit...

a. ... de téléphoner ?

Oui. Chaque personne détenue a le droit de téléphoner en utilisant les cabines installées dans l'établissement pénitentiaire. Ce droit ne peut pas être retiré, même suite à une sanction disciplinaire. Cependant, ce droit est limité à des numéros autorisés préalablement, et les appels sont payants et susceptibles d'être écoutés.

b. ... d'une douche quotidienne ?

Non. Une personne détenue en France a le droit d'avoir accès aux douches au moins trois fois par semaines ainsi qu'après avoir fait du sport ou d'avoir travaillé. Il n'y a donc pas de droit sur une douche quotidienne.

c. ...d'une cellule individuelle ?

Oui, chaque personne détenue a le droit d'avoir une cellule individuelle. Pourtant, ce droit est présentement suspendu à cause d'un grand manque de places. Ainsi, beaucoup de personnes détenues doivent partager une cellule avec d'autres codétenus. Sachant que les cellules partagées se trouvent surtout dans les maisons d'arrêt où il y a peu d'activités proposées, les personnes détenues peuvent passer 22h/24h ensemble avec leurs compagnons de cellules, sans même d'avoir la possibilité d'aller aux toilettes en intimité – celles-ci se trouvant dans les cellules...

d. ...de visite ?

Oui, chaque personne détenue a le droit d'avoir de la visite au parloir. Chaque visiteur a besoin d'un permis de visite du chef d'établissement (ou de l'autorité pénale, si la personne détenue est prévenue).

IV- Un exemple d'animation ; le quiz – page 10

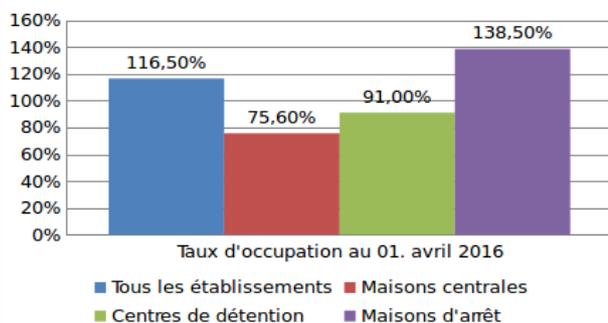
4- Quel est le taux moyen d'occupation dans une maison d'arrêt française ?

d. 138,5%



Illustration 1: Une cellule de 3 personnes à la MA de Rouen

La densité carcérale selon le type d'établissement



En France, il y a moins de places de prison que de personnes incarcérées, d'où un problème chronique de surpopulation carcérale. Toutefois, ce problème ne touche pas tous les établissements de la même manière : Dans les établissements pour peine, il y a un *numerus clausus*, qui empêche d'avoir plus de personnes détenues que de places dans l'établissement. Ainsi, le droit sur l'encellulement individuel est respecté dans ces établissements. Par contraste, les maisons d'arrêt doivent accueillir toutes les personnes prévenues, condamnés à courtes peines ou en attente de transfert, peu importe le taux d'occupation de l'établissement. En conséquence, ils sont systématiquement surpeuplés : En moyenne, le taux d'occupation dans une maison d'arrêt s'élève à 138,5 %, dans certains établissements – comme Meaux (en Ile de France) ou Nice – il y a même une affectation de 170%. Dans ces établissements, il n'est pas rare d'avoir des cellules de 3, 4 ou 5 personnes, souvent sans même un lit pour chacun : Au 1. mai 2016, 1580 personnes détenues dormaient sur un matelas posé au sol.

5- Combien de personnes détenues travaillent en détention ?

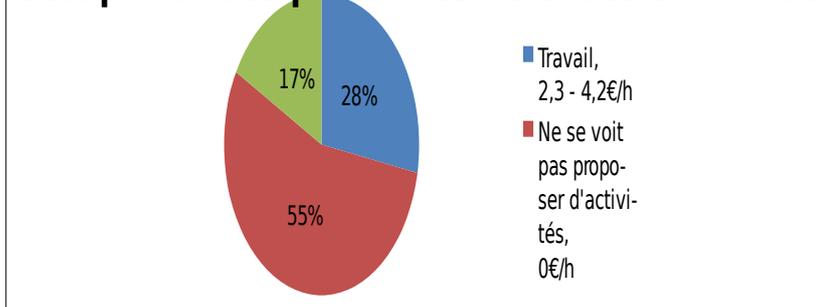
a. 28%

Bien que chaque personne détenue ait le droit de travailler, la réalité est loin d'être à l'échelle de cette promesse. Comme le taux d'occupation, le taux de travail varie beaucoup selon les établissements : Dans les établissements pour peines, où il y a moins de surpopulation, près d'un tiers des personnes incarcérées peuvent travailler. Dans les maisons d'arrêt, il n'y a du travail que pour 20% des personnes détenues.

Les personnes détenues peuvent travailler pour les services généraux de leur établissement, pour un concessionnaire ou dans les régies industrielles des établissements pénitentiaires.

Le travail dans les établissements pénitentiaires ne fait pas objet d'un contrat de travail. Les personnes détenues ne bénéficient pas des protections légales des employés et leur rémunération est bien plus basse que le SMIC : selon le travail, une personne détenue gagne entre 2,3 et 4,15 € par heure, soit un revenu mensuel moyen de 318 €. En dehors du travail régulier, environ 17 % des personnes détenues peuvent faire une formation en détention, rémunéré de 2,26 € par heure.

Occupation des personnes détenues en France



Groupe National de Concertation Prison

6- Quel est le régime de détention le plus strict ?

c. Le quartier disciplinaire

Pour les infractions au règlement intérieur, les personnes détenues peuvent être mis au quartier disciplinaire. Les personnes détenues s'y retrouvent complètement isolés du reste de la détention, dans une cellule dépouillée, sans télévision, sans objets personnels et sans droit de travailler et de participer aux activités. Il n'est plus possible d'acheter à la cantine sauf des produits d'hygiène, du tabac ou des outils de correspondance. Les personnes détenues peuvent écrire des lettres à leur avocat et aux aumôniers, mais leur droit de visite est limité à une visite par semaine. Leur seule activité est une promenade d'une heure, seul dans une petite cour isolée. La durée d'un séjour au quartier disciplinaire est limitée – selon l'infraction – de 7 à 30 jours.

Il ne faut pas confondre le quartier disciplinaire avec l'isolement : La dernière n'est pas une sanction mais une mesure de prévention qui peut être mis en place par un juge ou sur demande du détenu. En régime d'isolement, la personne détenue est isolée du reste de la détention mais n'est pas privée du confort d'une cellule ordinaire, de ses objets personnels et de ses droits de visite.

7- Quel est la durée minimale de promenade, à laquelle ont le droit toutes les personnes détenues, quel que soit leur établissement et leur régime ?

c. 1 heure chaque jour

La loi garantit à chaque personne détenue au moins une heure de promenade « à l'air libre » par jour, mais nombre d'établissement ont prolongée la durée de la promenade, surtout les jours sans activité. La promenade est effectuée dans une cour réservée à ce but. Les grands établissements possèdent souvent de plusieurs cours, pour séparer les hommes des femmes et les majeurs des mineurs. Des personnes en régime disciplinaire ou d'isolement ont également un droit à la promenade, mais étant isolé du reste de la détention, ils ne vont pas sur la grande cour mais dans des petites cours spécifiques, souvent petites, bétonnées et grillagées. La promenade est un droit, non une obligation. Les personnes détenues peuvent refuser de s'y rendre, ce qui arrive fréquemment, les cours étant souvent les lieux où se déroulent les agressions entre les personnes détenues.



Illustration 2: Cours de promenade dans un quartier d'isolement

8- Un des endroits suivants n'existe pas dans tous les établissements pénitentiaires. Lequel ?

a. Lavomatic

Il y a des prisons disposant d'une buanderie, qui permet aux personnes détenues de laver leur linge pour 1-2 € par lessive. Mais bien que constituant un besoin fondamental et récurrent de chaque personne, ce service ne fait pas partie de l'équipement obligatoire de chaque établissement pénitentiaire. Ainsi, beaucoup doivent soit demander à leurs proches de laver leurs vêtements, soit cantiner la lessive et laver dans le lavabo de leur cellule. Dans ce cas, se pose la question de savoir comment sécher le linge, vu qu'il est souvent interdit (voir impossible à cause du caillebotis à la fenêtre) de suspendre le linge dehors à la fenêtre.

9- Quelle est la surface minimale d'une cellule individuelle ?

d. Il n'y a pas de minimum

Pour la taille d'une cellule, il n'y a pas vraiment de règles fixes. En règle général, les cellules inférieures à 11m² ne doivent pas héberger plus d'une personne, les cellules de 12 à 14m² sont considérées comme des cellules de deux personnes, celles de 15 à 19m² constituent trois places, etc. Pour autant, la surpopulation carcérale dans les maisons d'arrêts provoque très souvent des entorses à ces consignes.

IV- Un exemple d'animation ; le quiz – page 12

La taille minimum d'une cellule individuelle n'est pas définie. La plupart des cellules individuelles mesurent entre 7 et 9m², mais ce n'est pas un minimum garanti. Au niveau européen, le comité de prévention de la torture précise qu'une cellule doit atteindre au 6m², la Cour européenne des droits de l'homme estime qu'une surface inférieure à 3m² par personne pourrait signifier un traitement dégradant.

10- Combien coûte une télévision en cellule pour les personnes détenues ?

c. 8 à 18 € par mois

Il est possible de louer une télévision. Pendant longtemps, le prix de la location était fixé par chaque établissement pénitentiaire et il pouvait varier jusqu'à 41€/mois. En 2012 (ou 2013 pour les établissements en gestion privée) est entrée en vigueur une loi qui a encadré les prix de différentes prestations au sein d'une prison, dont le prix de location d'une télévision, qui a été fixé sur 8€ par personne et par mois. Toutefois, certains établissements en gestion privée ne respectent pas cette règle et demandent un prix supérieur, allant jusqu'à 18 €. Dans les établissements pour peine (donc les centres de détention et les maisons centrales), les personnes détenues ont également la possibilité d'acheter une télévision à la cantine au lieu de la louer.

11- Quelle est la durée moyenne de détention en France ?

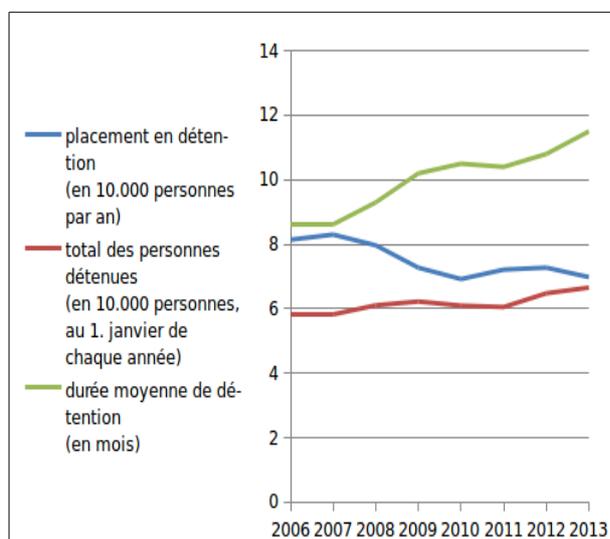


Illustration 3: Evolution de la durée de détention et du nombre de personnes détenues

c. 11,5 mois

Selon une étude de 2014, la durée moyenne de détention est de 11,5 mois. Cette moyenne a eu tendance à augmenter ces dernières années : en 2007 la durée moyenne n'était que 8,6 mois. Plusieurs facteurs expliquent cette augmentation, comme la disparition de la grâce présidentielle collective et la prononciation de peines plus lourdes (surtout en cas de récidive) ces dernières années. Ainsi, la surpopulation carcérale n'est pas l'effet d'une délinquance en hausse (le nombre de personnes placées en détention a même baissé dans les dernières années), mais de la durée de détention qui a augmenté plus rapidement que le nombre de places de détention. D'ailleurs, la durée moyenne d'incarcération en maison d'arrêt (où se trouvent près de 70% des personnes détenues) est d'environ 4 mois. Bien que le nombre de placements en détention a baissé, le total des personnes détenues est en hausse, car la durée de détention augmente.

12- Qu'est-ce qui ne peut pas être acheté par les personnes détenues auprès de la cantine de l'établissement ?

c. Du vin

Une cantine permet aux personnes détenues d'acheter des produits divers. Les personnes détenues reçoivent une liste des produits vendus et peuvent ensuite passer une commande, qui sera livrée dans leur cellule. Habituellement, la liste des objets vendus contient des produits d'usage quotidien, c'est-à-dire de la nourriture, du tabac, des produits hygiéniques, des journaux et livres, etc. D'autres produits, jugés potentiellement dangereux pour la santé, doivent être vendus accompagnés d'une notice d'utilisation (comme les pastilles combustibles) ou nécessitent l'accord du personnel compétent (comme les produits pharmaceutiques). Dans la plupart des établissements, il y a également la possibilité d'une cantine exceptionnelle pour l'achat d'un produit à partir d'un catalogue commercial de vente



Illustration 4: Distribution des cantines dans une maison d'arrêt

par correspondance. Certains produits nécessitent une autorisation et sont soumis à des réglementations très strictes, comme les ordinateurs (sans connectique internet) et tout autre équipement multimédia. D'autres produits sont interdits par principe, comme les boissons alcooliques. D'ailleurs, le café a longtemps été interdit, car considéré comme un excitant, mais cette interdiction a été levée en 2013.

13- Quel est le taux de femmes parmi les personnes détenues ?

a. 3,4 %

Au 1^{er} mai 2016, 2.308 des 68.685 personnes détenues étaient des femmes, soit 3,4%.

Parmi les personnes mises en cause par la police, 14% sont des femmes, parmi les personnes condamnées on en retrouve encore 10%. La sous-représentation des femmes en prison résulte donc de plusieurs facteurs : moins de délinquance féminine, condamnation pour des faits moins sévèrement punis, peines moins lourdes prononcées à l'égard d'une femme (surtout si elle est en charge d'un enfant)...

Pour les femmes incarcérées, le régime de détention est souvent considéré plus dur que pour les hommes, à justement cause de leur faible nombre : Sur les 188 prisons françaises, 60 uniquement accueillent des femmes. Dans la plupart des cas, les femmes se retrouvent dans un bâtiment spécifique qui fait partie d'un établissement majoritairement dédié aux hommes. Vu qu'une séparation stricte des sexes est imposée, l'accès des femmes aux activités, au travail et à la bibliothèque est alors très réduit. En plus, les établissements accueillant des femmes se trouvent plutôt au nord de la France, d'où un éloignement géographique imposé à la famille lorsqu'elle vient du sud.

14- Quel est le taux estimé des personnes détenues refusant de manger les repas fournis ?

d. 60-70 %

Les personnes détenues ont le droit à trois repas par jour, fournis par l'établissement pénitentiaire. Chaque prison possède d'une cuisine centrale – gérée par l'établissement ou par un prestataire extérieur – où des centaines (voir milliers) de repas sont fabriqués chaque jour. Habituellement, les repas sont cuisinés, divisés en portions et ensuite distribués en cellules. Il n'y a pas des chiffres précis sur la consommation des repas fournis aux personnes détenues : Bien que quelques-uns se « désabonnent » officiellement pour ne pas recevoir les repas, il reste une grande partie des personnes détenues qui jettent les repas fournis – soit dans leur poubelle, soit par la fenêtre.

Deux raisons peuvent être avancées pour expliquer ce phénomène : Premièrement, les repas sont souvent d'une mauvaise qualité, en raison des contraintes budgétaires très fortes qui pèsent sur les établissements pénitentiaires. Il s'agit d'ingrédients de mauvaise qualité, trop cuits et souvent les repas sont déjà froids quand ils arrivent aux cellules. Deuxièmement, le « boîtage » peut aussi présenter un acte de protestation des personnes détenues envers l'administration pénitentiaire. Évidemment, les personnes détenues ayant jeté leurs repas doivent quand même se nourrir. Il est donc très fréquent en prison qu'on se fabrique ses propres repas en achetant les ingrédients à la cantine et en utilisant des pastilles combustibles, des plaques chauffantes ou même des fours auto-construits.



Illustration 5: Préparation d'un repas en cellule dans la prison de Marseille

- Sources et informations supplémentaires -

Rétention de sûreté

- Code de procédure pénale, Livre IV, Titre XIX, Chapitre III : De la rétention de sûreté et de la surveillance de sûreté.

Aménagements de peine

- Code de procédure pénale, Livre V, Titre II, Chapitre II, Section 7 : Des procédures simplifiées d'aménagement des peines.

Encellulement individuel

- Code de procédure pénale, Livre V, Titre II, Chapitre II, Section 1, Articles 716 et 717-2.

Droit de visite, de téléphoner, de douche, promenade, laver son linge en détention, médiathèque, culte, surface minimale de cellule, télévision, repas

- Observatoire international des prisons. Le guide du prisonnier. Éditions la découverte, Paris 2012, p. 105, p. 115, p. 127, pp. 128-132, pp. 132-139, pp. 139-146, pp. 146-151, pp. 152-157, pp. 169-171, pp. 248-258, pp. 281-288.

Taux d'occupation

- Direction de l'administration pénitentiaire. Statistiques mensuelles de la population détenue et écrouée, <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/statistiques-mensuelles-de-la-population-detendue-et-ecrouee-28690.html>

Travail en détention

- Direction de l'administration pénitentiaire. Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire 2015, <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/ladministration-penitentiaire-en-chiffres-28180.html>

Régimes de détention

- Observatoire international des prisons. Le guide du prisonnier. Éditions la découverte, Paris 2012, pp. 91-99 ; 463-521.

- Décret n° 2013-368 du 30 avril 2013 relatif aux règlements intérieurs types des établissements pénitentiaires, Annexe, Article 6.

Durée moyenne de détention

- DE BRUYN Florence, KENSEY Annie. Durées de détention plus longues, personnes détenues en plus grand nombre (2007-2013). In : Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques. Septembre 2014 – n°40. www.justice.gouv.fr

Cantine

- COURVAL Sophie. La vente de café enfin autorisée en prison. In : www.regards.fr, 18 juin 2013, <http://www.regards.fr/web/La-vente-de-cafe-enfin-autorisee.6645>

Taux de femmes

- Direction de l'Administration Pénitentiaire. Statistiques mensuelles de la population détenue et écrouée : <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/statistiques-mensuelles-de-la-population-detendue-et-ecrouee-28690.html>

- MARY-PORTAS France-Line. Les femmes et le contrôle pénal en France: quelques données récentes. In: Déviance et société. 1998 - Vol. 22 - N°3. pp. 289-318. http://www.persee.fr/doc/ds_0378-7931_1998_num_22_3_1666

Repas

- GOANEC Mathilde. Manger en Prison. In : www.alimentation-generale.fr, 19 décembre 2014. <http://alimentation-generale.fr/societe/cuisine-collective/manger-en-prison>

- **Films sortis en 2016** -

Plusieurs équipes nous ont fait part de leur souhait de participer aux JNP. Leurs films sont récents et ils se rendront disponibles pour participer à des projections.

À l'air libre, de Nicolas Ferran et Samuel Gautier. Documentaire (2016)



Nichée au fond d'une vallée picarde, une ferme unique en France accueille des détenus en fin de peine, sous le régime du placement extérieur. Une structure d'insertion singulière qui leur propose un logement, un travail, un accompagnement social et une vie communautaire riche et exigeante. Entourés de salariés et bénévoles, ces hommes tentent de se reconstruire et de rebâtir un véritable "projet de vie". Les personnes placées à la ferme de Moyembrie ne sont plus en prison. Elles ne sont pas pour autant en liberté. Ayant obtenu un aménagement de leur peine, sous le régime du placement extérieur, elles ne peuvent pas sortir librement du domaine agricole et sont pour certaines sous bracelet électronique.

'A l'air libre' est assurément un film sur la sortie de prison. Mais c'est aussi, et peut être surtout un film sur la prison. Une prison que l'on ne voit pas mais qui est omniprésente. Une prison dont on ne cesse de mesurer les traces et dont il paraît si difficile de se libérer.

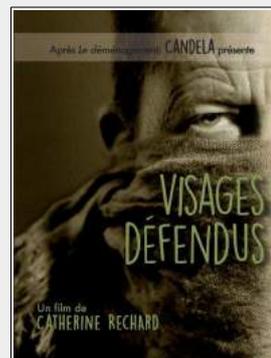
[Contacts, liens : niko.ferran@gmail.com]

Visages défendus, de Catherine Rechard. Film documentaire (2015)

Visages défendus aborde la sortie de prison au travers du prisme de notre perception des personnes détenues. Le film s'interroge avec les personnages sur les effets au moment de reprendre place dans la société, de la représentation fantasmée qu'en donne l'institution.

L'enjeu du film est de cerner son impact quand vient le moment pour les anciens prisonniers, de retrouver – ou de trouver – une place dans la société.

Quelle est la part du regard de l'autre dans la dite réinsertion ? En quoi ces visages occultés seraient-ils subversifs ?



[Contacts, liens : catherine.rechard@orange.fr / candela.prod@laposte.net]

Le Lendemain, de Magnus Von Horn. Film documentaire (2016)



John, encore adolescent, rentre chez son père après avoir purgé sa peine de prison et aspire à un nouveau départ. Mais la communauté locale n'a ni oublié, ni pardonné son crime.

Sa présence attise les pires pulsions chez chacun, l'atmosphère devient menaçante, proche du lynchage.

Rejeté par ses anciens amis et abandonné par ses proches, John perd espoir et la violence qui l'a conduit en prison refait peu à peu surface. Dans l'impossibilité d'effacer le passé, il décide d'y faire face.

[Contacts, liens : contact@nourfilms.com - 01 47 00 96 62]

- **Films libres de droits** -

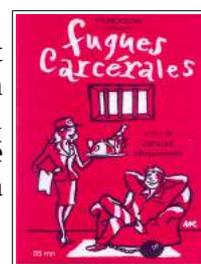
Enfermés vivants, de Félix Gonzalez. Docu-fiction (2012)



Le film parle de l'enfermement du point de vue des prisonniers. Via le personnage de « l'acteur », il fait s'entrechoquer les univers. Le film décrit la rencontre entre deux mondes et force en quelque sorte le partage d'une expérience de vie (en l'occurrence d'enfermement), pour pousser à la théorisation, à la réflexion, et à l'analyse sociale, psychologique, politique, de la prison.

Fugues carcérales, de Janusz Mrozowski. Documentaire (2005)

Détenus et surveillants dans une prison polonaise imaginent ensemble (co-auteurs et acteurs) la prison de leurs rêves. Ils imaginent une prison plus accueillante (café à l'entrée), plus humaine en révélant des problématiques actuelles du milieu carcéral : la sur-population (choix entre une cellule individuelle ou collective), l'hygiène (possibilité de prendre une douche dès l'arrivée), la sexualité (possibilité de recevoir sa femme en cellule pour avoir des relations sexuelles en toute dignité).



Le corps incarcéré, de Karim El Hadj et Bernard Monasterolo. Web documentaire (2009)



Hélène, Hafed, Djamel, Hugo. Ils sont quatre. Quatre à être passés dans les prisons françaises. Et à y avoir laissé une part de leur intégrité physique. Quatre corps incarcérés.

Certains n'y ont passé que quelques mois, d'autres plus de vingt ans. Ils racontent pourtant tous une même réalité : la lente et inexorable dégradation de leur corps pendant la détention. Comment la prison les a transformés, a brisé leur corps et morcelé leur identité, comment ils s'y sont adaptés, et dans quel état ils en sont ressortis.

Le corps est l'enjeu par excellence de la bataille qui se joue en prison entre le détenu et l'administration carcérale. Il est tout à la fois le lieu où s'incarne la sanction, et le dernier espace de liberté. "Le corps incarcéré" est l'histoire de cette bataille, de cette tentative de réappropriation par le prisonnier de son corps aliéné. Corps infantilisé, malade, mis au pas, il devient peu à peu espace de reconquête et moyen d'expression à travers le tatouage, la musculation et les mutilations volontaires.

Seules les voix nues de ces quatre anciens détenus s'entremêlent en images pour raconter une même histoire : comment survivre, et rester humain, en prison.

[Contacts, liens: <http://www.carceropolis.fr/Le-corps-incarcere/>]

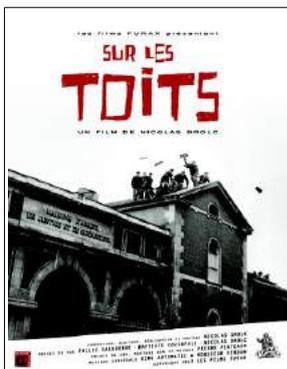
Qu'un seul tienne et les autres suivront, de Léa Fehner. Fiction (2009)

Stéphane se voit proposer un marché qui pourrait changer sa vie. Zohra cherche à comprendre la mort de son fils et Laure vit son premier amour pour un jeune révolté incarcéré. Réunis par hasard entre les murs d'un parloir de prison, ils auront chacun à prendre en main leurs destins. Qu'un seul tienne debout, et les autres suivront...

[Contacts, liens : infosrezo@rezofilms.com]



Sur les toits, de Nicolas Droic. Documentaire (2014)



Que s'est-il passé dans les prisons françaises entre septembre 1971 et la fin de l'année 1972 ?

Pour la première fois, les prisonniers déclenchent des révoltes collectives, prennent le contrôle de leurs prisons, occupent les toits et communiquent leurs revendications en s'adressant à la foule. Sur 35 mutineries répertoriées, deux vont marquer l'opinion : la première à lieu à la centrale de Toul, en Meurthe-et-Moselle, au début du mois de décembre 1971. La deuxième éclate à peine un mois plus tard et 40 kilomètres plus loin, à la maison d'arrêt Charles III, en plein centre de la ville de Nancy.

40 ans plus tard, ce film dépoussière cette page méconnue de l'histoire des luttes sociales. En compagnie de ceux qui ont vécu, déclenché, réprimé et défendu ces révoltes : Les mutins de la prison de Nancy, un ancien surveillant de la prison de

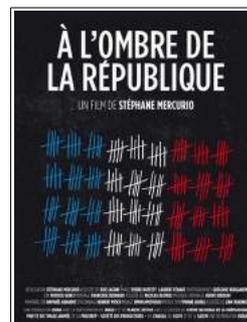
Toul, le ténor du barreau parisien Maître Henri Leclerc, le sociologue Daniel Defert, et l'ancien détenu, écrivain et militant Serge Livrozet.

[Contacts, liens : nicolasdroic@gmail.com]

À l'ombre de la République, de Stéphane Mercurio (2011)

Après trois ans d'existence, le Contrôle général des lieux de privation de liberté accepte qu'une équipe de tournage le suive dans son travail essentiel de contrôle des droits fondamentaux dans les prisons, hôpitaux psychiatriques, commissariats... Stéphane Mercurio a suivi une quinzaine de contrôleurs. Leurs lieux de mission : la maison d'arrêt de femmes de Versailles, l'hôpital psychiatrique d'Évreux, la centrale de l'île de Ré, et enfin la prison de Bourg-en-Bresse. Pendant ces quelques semaines d'immersion à leurs côtés au cœur des quartiers disciplinaires, dans les cours de promenade des prisons ou dans le secret des chambres d'isolement, un voile se lève sur l'enfermement et la réalité des droits fondamentaux en ces lieux.

[Contacts, liens : lstephanemercurio@gmail.com]



Être là, de Régis Sauder. Documentaire (2012)



Elles sont psychiatres, infirmières ou ergothérapeutes à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille et reçoivent des détenus devenus patients le temps du soin. Elles sont là pour aider des hommes en souffrance, fussent-ils incarcérés.

Être là, c'est rejoindre cet espace unique - celui de l'écoute - une poche d'air derrière les murs de la prison. Son existence est conditionnée par la détermination des soignants à continuer de venir

pratiquer la psychiatrie ici... à quel prix ? Sophie travaille là depuis dix ans et questionne aujourd'hui sa place en prison, la possibilité d'y accomplir son métier de psychiatre, véritable acte de résistance. Elle convoque les souvenirs de ces années d'enfermement pour faire un choix : continuer à être là, ou partir ?

[Contacts, liens : regissauder@orange.fr / regissauder@me.com / anastasia@shellac-altern.org]

Vieillir à l'ombre, de Johanna Bedeau. Documentaire (2015)

Un film qui propose d'aller au plus près d'une nouvelle population carcérale, les détenus âgés, dont on ne parle pas, et dont le nombre ne cesse de s'accroître. Pour mettre en lumière ces individualités uniques, même si toutes marquées du poids de la prison. Pour les filmer sans jamais trahir leur singularité. Ce film propose de ne pas parler à la place de ces hommes, mais de leur donner la parole. Il s'appuie sur un travail de fond, où l'implication des personnes filmées est le cœur même du projet.



[Contacts, liens : johannabedeau@hotmail.com]

V- Filmographie indicative – page 18

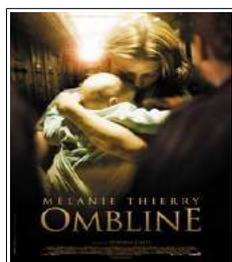
Le déménagement, de Catherine Rechard. Film documentaire (2011)

'Le déménagement' accompagne le passage de l'ancienne maison d'arrêt de Rennes, au nouveau centre pénitentiaire de Rennes-Vezin, un établissement de 690 places situé dans une zone industrielle en périphérie de la ville. Le film s'interroge avec les personnes incarcérées et les personnels sur la façon dont l'architecture détermine les comportements et interfère dans le mode de fonctionnement d'une prison et sur le lien entre la modernisation des locaux et l'amélioration des conditions de vie en détention.

[Contacts, liens : catherine.rechard@orange.fr / candela.prod@laposte.net]



Ombline, de Stéphane Cazas. Fiction (2012)



Ombline, une jeune femme de vingt ans, est condamnée à 3 ans de prison suite à une violente agression. Alors qu'elle a perdu tout espoir en l'avenir, un événement vient bouleverser sa vie : elle découvre qu'elle est enceinte et donne naissance à Lucas. La loi lui permettant de l'élever les 18 premiers mois, Ombline va se battre pour garder son fils le plus longtemps possible auprès d'elle et convaincre le juge qu'elle est capable d'en assumer la garde à sa sortie de prison. Dans cet univers carcéral sombre, commence le combat d'une femme devenue mère en prison, qui va se reconstruire en se battant pour son enfant.

[Contacts, liens : stephanecazas@gmail.com]

Prisons : la honte de la République, de Bernard George. Documentaire (2006)

Prisons surpeuplées, manque d'hygiène, d'accès aux soins, vétusté, violences, suicides, dignité bafouée... Depuis plusieurs années, les rapports déplorant les carences du système pénitentiaire français ne cessent de s'accumuler. Pourtant, rien ne semble bouger : un peu comme si notre pays tournait le dos à toute volonté de réformer ses conditions carcérales. Or, depuis 2002, le nombre des incarcérations ne cesse d'augmenter... Le film de Bernard George dénonce sans détour les dysfonctionnements, de nos prisons républicaines. Construit autour de témoignages sensibles, d'images d'archives semblant surgir d'un autre siècle, de reconstitutions fidèles et d'intervenants à la légitimité incontestable, le film propose un état des lieux saisissant des conditions de détention en France aujourd'hui.

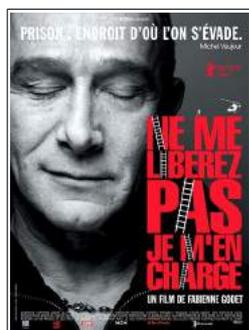
[Contacts, liens : distribution@cineteve.fr - 01 48 04 30 00]

Nos jours, absolument, doivent être illuminés, de Jean-Gabriel Périot. Court-métrage (2012)

Résultat d'un travail à la Maison d'arrêt d'Orléans : le 28 mai 2011, des détenus ont chanté depuis l'intérieur de la prison tandis que le public est venu les écouter de l'autre côté du mur. L'idée d'un concert a mûri lorsque le collectif d'artistes Mixar a invité Jean-Gabriel Périot à faire une création.

[Contacts, liens : info@alterego-prod.com]

Ne me libérez pas je m'en charge, de Fabienne Godet. Documentaire (2009)



Ancien braqueur fiché au grand banditisme, Michel Vaujour a toujours préféré la fuite à la prison, l'aventure à la soumission, la liberté à la loi. En l'espace de 30 ans, il aura passé 27 ans en prison - dont 17 en cellule d'isolement - et sera parvenu à s'en échapper à cinq reprises avant d'obtenir une libération conditionnelle en 2003. Si cette vie trépidante l'a souvent exposé au pire, elle l'a aussi confronté à un incroyable face-à-face avec lui-même. Avec le temps, cette fuite en avant est devenue une ascension intérieure, une esquisse de philosophie où il lui a fallu vaincre une certaine idée de soi, de la vie et des autres. C'est à ce voyage initiatique que nous convie ce film.

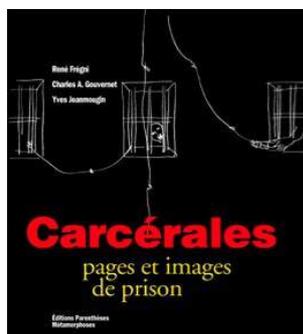
[Contacts, liens : info@hautetcourt.com]

Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries catholique, protestante et musulmane – La Cimade – Croix-Rouge Française – FARAPEJ – FNARS – Genepi – Secours Catholique Caritas France – UFRAMA

- En images -

Carcérales. Pages et images de prison, de René Frégni, Charles Gouvernet et Yves Jeanmougin (2001)

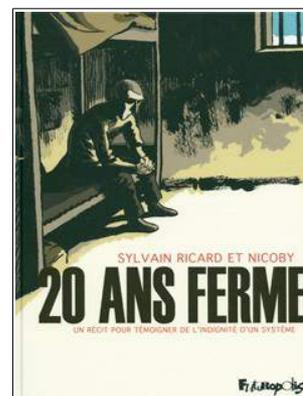


Sur chaque façade les yo-yo sifflent, tentant d'écorner les quinze prochaines heures de solitude ; de longues lanières de drap tourment et viennent s'enrouler autour d'un bras tendu à l'extérieur entre les barreaux : une boîte de bière, une pile électrique ou un morceau de chocolat grignotent quelques secondes. Aux appels voisins Manuel ne répond pas. Les entend-il ? Les yo-yo sont contraints de transiter par la cellule du dessus. Il ne peut voir les occupants des cellules voisines ; voit-il au moins ceux d'en face ? En slip, à poil ou torse nu des centaines d'hommes écrivent assis à leur table, fument ou rêvent le front soudé aux barreaux. Tous ces hommes qui n'en finissent pas tout au long des années de recevoir d'un mur à l'autre, sans plus l'entendre, l'écho assourdissant de leur destin.

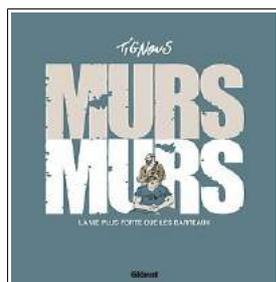
20 ans ferme, de Sylvain Ricard et Nicoby (2012)

1985. Après avoir participé à un braquage, Milan est arrêté par la police. C'est le début d'une longue descente en enfer. Milan supporte mal la promiscuité de la prison, l'entassement, la sensation d'être moins bien traité qu'une bête qui va à l'abattoir. Il va donc régulièrement remettre en cause les pratiques souvent arbitraires en cours dans les prisons. Les révoltes et les bagarres le conduisent au quartier disciplinaire. Sa réputation de mauvais garçon grandit. Milan est constamment conduit d'une prison à l'autre, à son grand désespoir et celui de sa fiancée. Les moments d'accalmies, où Milan arrive à avoir des activités constructives en prison, sont systématiquement mis à mal par ses perpétuels déménagements. Condamné à 20 ans ferme,

Milan trouvera cependant le moyen de calmer sa révolte et finira par être libéré pour bonne conduite quelques années avant la fin de sa peine.



Murs Murs. La vie plus forte que les barreaux, de Tignous (2015)



Ils sont détenus, gardiens, avocats, médecins ou visiteurs. Pour le meilleur et pour le pire, ils partagent un temps le même espace, fait de béton et de métal. Pour le meilleur et pour le pire, ils vivent ensemble. Et derrière ces murs, ce sont des histoires d'amour, d'amitié, de rébellion, des drames qui se nouent. Des tranches de vie que TIGNOUS nous raconte dans ce reportage dessiné poignant. Enquête, témoignages, correspondances, interviews, l'auteur nous emmène en immersion dans quelques-uns des plus grands centres pénitentiaires de France. Il nous montre comment l'humanité parvient à subsister quoi qu'il arrive, révélant au grand jour ces histoires dont on entend habituellement que les murmures...

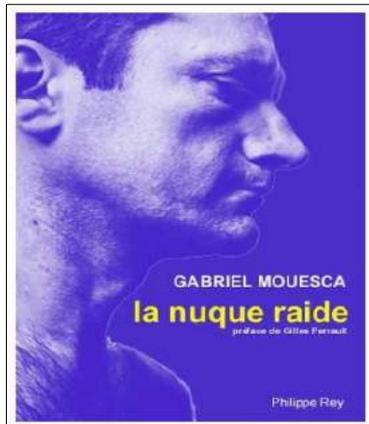
- Récits de vie -

En prison, récits de vies, de Jeannette Favre (2006)

Au fil des morceaux de vies qu'elle raconte et dont elle est à la fois actrice et témoin, Jeannette Favre, assistante sociale, nous met en présence de femmes et d'hommes confrontés à leurs actes et à leurs comportements, qui s'interrogent, essaient le plus souvent de comprendre, de se comprendre. Ces récits révèlent combien la prison par ses mises à l'écart, l'éloignement, la non-communication, l'atteinte à la vie privée et familiale, enferme les personnes à l'intérieur d'elles-mêmes et réactive les angoisses les plus profondes.

VI- Bibliographie indicative – page 20

La nuque raide, de Gabriel Mouesca (2000)



Gabi Mouesca n'a que 22 ans lorsqu'il trouve la prison sur son chemin. Il a déjà à son actif une expérience conséquente des luttes qui secouent son milieu, son époque, son pays. Syndicaliste licencié après avoir occupé son usine pour empêcher un patron peu scrupuleux de la délocaliser juste avant les élections présidentielles de 1981. Mais surtout militant de l'organisation clandestine basque Iparretarrak ("ceux du Nord"), recherché depuis la fusillade d'août 1983 dans un camping des Landes qui a fait un mort (du côté des gendarmes) et un disparu (du côté des militants).

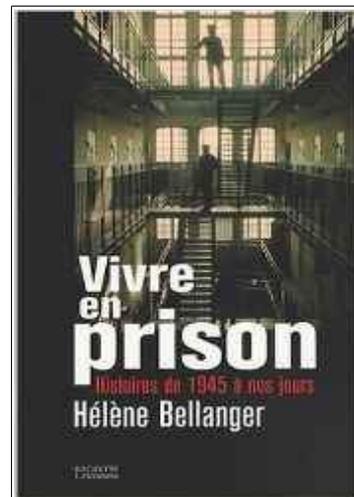
Le 1er mars 1984, la police lui tend un piège. La course-poursuite connaît une issue tragique. Le camarade au volant est tué d'une balle dans le dos et Mouesca doit s'extraire du véhicule en marche. L'atterrissage est rude, à l'ombre pour ce qu'il imagine devoir durer une dizaine d'années.

- La prison au quotidien -

Vivre en prison. Histoires de 1945 à nos jours, d'Hélène Bellanger (2007)

Entrer en prison, c'est être confronté aux bruits, aux odeurs, aux fouilles, à la promiscuité. Perdre son identité pour devenir un numéro d'écroû ou un porte-clés. Le choc carcéral, la perte des repères usuels sont ressentis, tant par les détenus que par les surveillants. Pourtant la réalité des prisons françaises a profondément évolué depuis 1945. Le recul de l'arbitraire, l'humanisation des conditions de détention et l'ouverture du monde pénitentiaire sont indéniables.

Comment expliquer alors les violences, les mutineries, les suicides ? Se voulant outil d'amendement et de réinsertion, ou rempart contre la récidive, la prison reste criminogène, déshumanisante et désocialisante. Face à une incarcération de masse, la construction permanente de nouvelles places ne parvient pas à endiguer la surpopulation carcérale. Ce livre restitue la vie quotidienne dans les prisons françaises, les histoires singulières de détenus, de matons, de cadres de l'administration pénitentiaire, de magistrats. Il donne la clé des débats récurrents qui placent la prison au cœur de contradictions intenable. Les prisons peuvent-elles échapper à leur fonction de relégation ?



L'abîme carcéral: Une femme au sein des commissions disciplinaires, d'Hélène Erlingsen-Creste (2014)

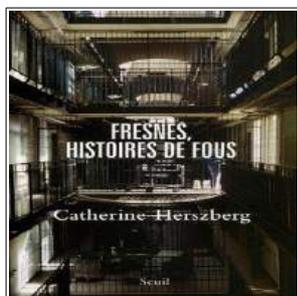
Saviez-vous qu'il existe, dans chaque prison, une pièce où l'on sanctionne les détenus qui commettent des fautes pendant leur incarcération ?

Les commissions de discipline, où siègent surveillants et directeurs de la pénitencier, en présence d'avocats, sont le dernier bastion encore inconnu du grand public. Depuis 2011, un « citoyen-asseesseur », issu de la société civile, y participe et, pour la première fois, l'un d'eux témoigne. Hélène Erlingsen-Creste nous raconte comment les détenus se défendent, tout en parlant de leur quotidien. Le constat est accablant : certains préfèrent aller au mitard que de vivre confinés dans des cellules d'un autre siècle, surpeuplées, où ils peuvent se faire racketter ou frapper par leurs codétenus. Un monde de violence mais aussi d'espoir : ces hommes et ces femmes rêvent d'une autre vie, loin de la prison. Aujourd'hui, plus que jamais, une réforme des conditions de détention s'impose et ce livre en expose l'urgence.

Prison : Une ethnologue en centrale, de Léonore Le Caisne (2000)

Poissy, la maison centrale. Plus de deux cent cinquante condamnés y sont emprisonnés, parfois « à perpète », vrais voyous ou délinquants, braqueurs de banque ou trafiquants de drogues, escrocs ou violeurs. Qui sont-ils ? Comment vivent-ils ? Que disent-ils d'eux ? Quelle est vraiment l'action de l'administration et des magistrats face à ces hommes qu'il faut à la fois enfermer et réinsérer ?

Fresnes, histoires de fous, de Catherine Herszberg (2006)

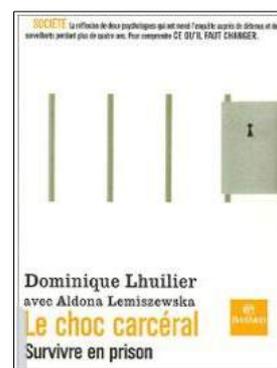


Ce livre est parti d'un constat : la prison est devenue un asile psychiatrique. Un prisonnier sur cinq souffrirait de troubles mentaux.

Catherine Herszberg a donc choisi d'aller enquêter là où échouent ceux qui n'ont plus de place nulle part, ni à l'hôpital, ni ailleurs. De décembre 2005 à avril 2006, elle a accompagné l'équipe psychiatrique de la prison de Fresnes. Introduite et guidée par Christiane de Beaurepaire, chef du service, elle a suivi les prisonniers, les malades, les soignants, les surveillants. Elle a circulé partout, écouté, regardé, interrogé, les uns et les autres et a rapporté de ce voyage des histoires. Des histoires de fous.

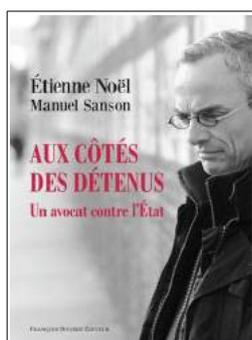
Le choc carcéral : survivre en prison, de Dominique Lhuilier (2001)

Le Choc carcéral, c'est la prison qui atteint chacun dans son corps, dans la satisfaction des besoins les plus intimes, dans l'image de soi, dans la perception du temps et de l'espace, dans le rapport aux autres et au monde. C'est aussi la peur d'être contaminé : par la maladie, par le mal. Dès lors, la question qui se pose à chacun est : comment résister pour tenir debout ? Il y a bien différentes manières de 'faire sa prison', de s'adapter au monde carcéral. Entre l'adaptation attendue par l'institution du "bon détenu" qui fait son temps sans histoire, qui témoigne de sa coopération au projet de réinsertion et celle, subversive, de celui qui tente de transformer le cadre imposé, les déclinaisons du comment vivre sa prison sont loin d'être uniformes. La prison n'est pas une, et l'image de détenus tous logés à la même enseigne est un mythe. On peut vivre en prison ; exister est plus difficile : c'est une invention, une création, conquête.



- L'institution carcérale -

Aux côtés des détenus, un avocat contre l'État, d'Étienne Noël et Manuel Sanson (2013)



Suicides, agressions, viols, surpopulation... Face au quotidien le plus sordide et désespéré de la prison, c'est Étienne Noël que les détenus appellent. Devenu la référence en matière de droit pénitentiaire, son engagement et son travail acharné lui ont permis d'élaborer une jurisprudence pour la défense de ceux qu'il considère comme des "usagers captifs d'un service public". L'avocat a ainsi réussi à faire condamner l'État à plusieurs reprises et obtenu des centaines de milliers d'euros de dommages et intérêts. Au-delà du défi juridique, Étienne Noël voit dans son action une opportunité pour la société : des prisonniers respectés dans leurs droits et leur dignité sont le gage d'un corps social pacifié et d'une prévention de la récidive plus efficace. En retraçant de manière crue et poignante la trajectoire des détenus qu'il a défendus, Étienne Noël et le journaliste Manuel Sanson ouvrent, sans tabou, un débat urgent sur la question carcérale.

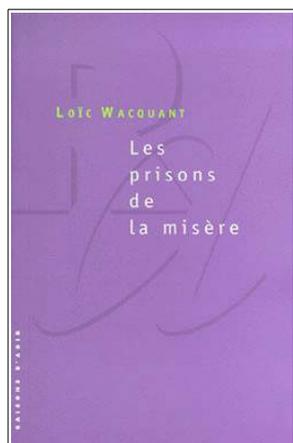
VI- Bibliographie indicative – page 22

La prison, ça n'arrive pas qu'aux autres, de Philippe Zoummeroff et Nathalie Guibert (2006)

Surpopulation, taux de suicide en hausse, trafics de drogue, illettrisme, misère humaine... Les prisons françaises, où les détenus sont parfois confinés à trois ou quatre dans une cellule de 9m², sont dans une situation qui ne cesse de se dégrader. A tel point qu'elles ne jouent plus leur rôle - celui de réinsérer - mais encouragent au contraire à la récidive une population aujourd'hui majoritairement composée de délinquants sexuels, de toxicomanes et de malades mentaux. Au fil d'une enquête nourrie de sources officielles et au hasard de rencontres improbables, Philippe Zoummeroff, qui se consacre depuis des années à la condition pénitentiaire, et Nathalie Guibert, journaliste au Monde, nous ouvrent les portes d'un univers que beaucoup d'entre nous se refusent à voir. Et envisagent des solutions à un problème qui nous concerne tous. Un document dérangeant pour comprendre la réalité d'un système qu'il est urgent de repenser, selon les auteurs qui font le pari de la volonté, en commençant par ré-humaniser l'univers carcéral.



Les prisons de la misère, de Loïc Wacquant (1999)

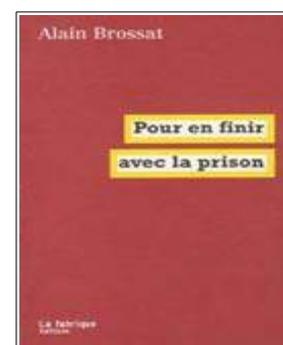


Dénonciation des 'violences urbaines', quadrillage intensifié des quartiers dits sensibles, répression accrue de la délinquance des jeunes et harcèlement des sans-abri, couvre-feu et 'tolérance zéro', gonflement continu de la population carcérale, surveillance punitive des allocataires d'aides : partout en Europe se fait sentir la tentation de s'appuyer sur les institutions policières et pénitentiaires pour juguler les désordres engendrés par le chômage de masse, l'imposition du salariat précaire et le rétrécissement de la protection sociale. Cet ouvrage retrace les voies par lesquelles ce nouveau 'sens commun' punitif, élaboré en Amérique par un réseau de *think tanks* néo-conservateurs, s'est internationalisé, à l'instar de l'idéologie économique néo-libérale dont il est la traduction en matière de 'justice'. Le basculement de l'État-providence à l'État-pénitence annonce l'avènement d'un nouveau gouvernement de la misère mariant la main invisible du marché du travail déqualifié et dérégulé au poing de fer d'un appareil pénal intrusif et omniprésent. Les États-Unis ont clairement opté pour la criminalisation de la misère comme complément de la généralisation de l'insécurité salariale et sociale. L'Europe est aujourd'hui confrontée à une alternative entre la pénalisation de la pauvreté et la création d'un État social continental digne de ce nom.

Pour en finir avec la prison, d'Alain Brossat (2001)

La question est donc posée : l'état d'exception permanent qui se constate dans les prisons françaises est-il lié à des effets de conjoncture ou à des « pesanteurs » diverses (manque de moyens, routines, négligences...) ou bien s'agit-il d'un état institué des choses, destiné à reproduire des effets politiques ou idéologiques réglés ? En d'autres termes, quelles sont les limites d'une approche humanitaire des prisons qui en envisage l'état toujours sous l'angle de la souffrance des détenus et de la réforme salvatrice perpétuellement reportée au lendemain et jamais sous celui de la violence de l'État ?

Il apparaît plus nécessaire que jamais de tenter de reconstituer un espace critique autour de la question de la prison en France, ce qui dans le passé, a toujours été la condition première pour que les pouvoirs publics prennent en compte ce qui, dans l'ordre pénitentiaire, fait interminablement scandale. C'est à réactualiser les questions telles que « à quoi servent les prisons ? » (posée déjà par Michel Foucault il y a trente ans) ou « Comment décarcériser nos sociétés ? » que veut contribuer cet essai. Tant il est vrai que l'état d'exception permanent dans lequel persistent nos prisons en dit long sur ce qui fait règle dans nos sociétés.



« On a moins d'espace que des chiens dans un chenil »

Mots clefs : MAISON D'ARRÊT – SURPOPULATION – HYGIÈNE - AGRESSIONS

« En maison d'arrêt, vous êtes comprimés comme des sardines. Sauf qu'à la place des sardines, il y a des hommes, qui rotent, qui pètent, qui vont faire leurs besoins pendant que vous mangez, qui regardent des émissions qui ne vous intéressent pas ou écoutent toute la journée des musiques que vous n'aimez pas. Si vous étiez enfermé 48 heures dans 9 mètres carrés avec votre meilleur ami, vous ne le supporteriez pas. En maison d'arrêt, on reste toute la journée dans sa cellule, avec deux ou trois autres personnes, sauf une heure pour la promenade ou pour des visites ou une activité quand il y en a. Avec seulement trois douches par semaine. C'est insupportable. Cela rend agressif à l'égard des codétenus, des surveillants et aussi de soi-même, ce qui explique les automutilations et les suicides. Cela provoque des maladies car des détenus préfèrent ne pas aller aux toilettes devant trois ou quatre personnes. Lors d'un de mes transferts à Fresnes, je me suis retrouvé en cellule avec quelqu'un qui avait des problèmes psychiatriques. Il me réveillait plusieurs fois par nuit en mettant sa radio, à fond. Il voulait que je laisse la place à un de ses amis. J'ai compris que je ne serais pas le plus fort et j'ai demandé à partir. De temps en temps, certains disjonctent. Ils font leur paquetage et demandent à aller au mitard. 80 % des détenus préféreraient rester seuls en prison. »

Yves Bordenave et Alain Salles, « On a moins d'espace que des chiens dans un chenil », témoignages d'Olivier Vincent et François Korber, *Le Monde*, édition numérique du 8 septembre 2009.

Témoignage d'une personne détenue à la maison d'arrêt de Rouen - 2011

Mots clefs : MAISON D'ARRÊT – REPAS

« Je ne mange toujours pas la nourriture de la prison. Elle arrive soit froide, soit trop chaude. Et elle est toujours trop cuite. Si on est un petit mangeur, ça va. Sinon, on a toujours faim après. Je cuisine avec une chauffe. C'est un bol avec deux bouts de serpillière qui trempent dans de l'huile à ajouter. On pose quatre canettes autour pour poser la casserole. Je trouve que ce système n'est pas bon pour la santé. Il y a du noir qui s'échappe de la chauffe. Les plaques électriques coûtent 40 euros ; Il n'y a pas de réfrigérateur dans la cellule. On met les produits frais sur le rebord de la fenêtre en hiver, le reste au-dessus des placards. »

Observatoire International des Prisons, *Le Guide du Prisonnier*, 4^e édition, La Découverte, 2012, 704 pages, p. 132.

Témoignage d'une personne détenue à la maison d'arrêt de Blois - 2011

Mots clefs : MAISON D'ARRÊT – HYGIÈNE – ETAT DU BÂTIMENT

« Pour l'hygiène, nous nous sommes plaintes avec mes codétenus du manque de nettoyage des douches collectives, les murs sont gras, il n'y a pas de tuyau d'eau pour laver les douches, les produits de nettoyage sont rarement utilisés ou en trop petite quantité. Ils utilisent le même flacon d'eau de Javel de 120 ml que nous avons pour les cellules, c'est un flacon pour quatre douches. Mais quand il y a des contrôles, là ils présentent les produits d'usage. Pourquoi ? Font-ils des économies sur l'hygiène ? Le chef de détention a déclaré que les auxi n'ont pas le temps de nettoyer. Les cours non plus ne sont pas lavées et pleines de boue, les trous pour évacuer l'eau sont bouchés ou détruits, pas d'eau et urinoirs, les WC sont à l'intérieur et pas de surveillants pour nous ouvrir les portes des cours de promenade. Dans les troussees d'hygiène remises les mois aux détenus (ici pas de trousse livraison, en détail et tous les quinze jours), nous n'avons pas de mouchoirs, de shampoing en bidon de 300 ml, pas de gel douche en bidon de 300 ml comme dans les autres prisons, mais une dose de 10 ml, gel cheveux et corps pour une semaine ! »

Observatoire International des Prisons, *Le Guide du Prisonnier*, 4^e édition, La Découverte, 2012, 704 pages, p. 117.

Témoignage d'une personne détenue à la maison d'arrêt de Blois - 2011

Mots clefs : FAMILLE – LIENS AVEC L'EXTÉRIEUR

« Quelle famille possible lorsqu'un proche est incarcéré ? Comment résister au poids de la prison à l'extérieur ? En ce qui concerne les proches, il est évident que maintenir les liens affectifs est le moteur de tous les efforts effectués.

Concrètement, peu de moyens sont disponibles pour maintenir les liens avec les détenus. Il y a le courrier, la radio, le téléphone et enfin les parloirs. Les familles comme les détenus doivent s'accommoder des diverses réglementations et contraintes auxquelles sont soumis les différents moyens de communication qui ont toutes pour effet de réduire l'intimité. Pour autant, les moments passés au parloir ou au téléphone sont des moments privilégiés, des instants où la famille fait le point sur la pérennité des liens qui les unissent. (...)

Toujours dans le but de maintenir les liens, la famille met tout en œuvre pour entretenir la conscience familiale, son histoire et donc aussi son avenir, d'une part par des actes de présence et d'autre part, par les différentes stratégies d'insertion du détenu dans la vie quotidienne. La stratégie d'insertion qui est principalement évoquée est celle qui a pour but de « garder au chaud » le rôle du détenu dans la famille. Durant la détention la famille voit les différents membres qui la composent réajuster leur rôle afin de poursuivre le projet familial. Concrètement, c'est lors de ce réajustement que l'on voit la mère reprendre le rôle et donc les habitudes du père à la maison telles que le renforcement de l'autorité éducative sur les enfants pour compenser le vide laissé par le père ou la reprise d'une activité salariale pour palier au déficit économique du foyer. Aussi il est fréquent d'entendre les mères raconter comment les aînés prennent soin des plus petits, de quelle manière ils prennent en charge des tâches ménagères depuis l'incarcération de leur père ou encore le soutien moral qu'ils leur apportent au quotidien. De tels réajustements n'ont pas pour vocation de remplacer le père mais de compenser son absence durant la période de détention. »

Géraldine Bouchard, Uframag n°20, juin 2015

Témoignage d'une personne détenue à la maison d'arrêt de Rouen - 2011

Mots clefs : MAISON D'ARRÊT – HYGIÈNE – ETAT DU BÂTIMENT

« Il y a beaucoup d'humidité sur les murs. Ils sont noirs à cause de la chauffe. Les tabourets sont entièrement moisissés ainsi que les cloisons. Nous avons dû tout nettoyer à la Javel. Il y a des trous dans les murs au point de voir les autres détenus à côté. C'est crade, sur les murs, il y a de la mie de pain, du dentifrice, du noir de chauffe, du Babybel, etc. Si l'on n'allume pas, on ne voit pas grand-chose de la journée. Il y a des grilles en plus des barreaux à toutes les fenêtres de la prison. La lumière artificielle est allumée 24 heures sur 24. Dès que l'on se mouche, l'intérieur de notre nez est rempli de noir de chauffe. C'est souvent moisi sous le lavabo et dans les WC à cause de la forte humidité qui y règne. On peut voir les gouttes d'eau descendre le long des murs.

Le plafond vous tombe sur la tête. Tous les matins, on ramasse ce qui tombe. La peinture est déplorable, du jamais vu. D'ailleurs on ne voit presque plus, la peinture, et l'humidité n'en parlons pas : six mois dans l'année vous vous réveillez, même vos draps prennent l'humidité et les murs idem, vous passez votre doigt, le matin, les murs sont imbibés d'eau. D'ailleurs, j'ai attrapé des champignons. »

Observatoire International des Prisons, *Le Guide du Prisonnier*, 4^e édition, La Découverte, 2012, 704 pages, pp. 120.

« Un Robert m'a sauvé la vie »

Mots clefs : MAISON D'ARRÊT – BIBLIOTHÈQUE - ACTIVITÉS

« J'ai eu la chance, un mois après mon arrivée à la maison d'arrêt de Saintes (Charente-Maritime), d'obtenir le poste de bibliothécaire. En maison d'arrêt on est dans une cellule de trois, vingt-deux heures sur vingt-quatre, et on ne sort de ses 9m2 que pour la promenade. Être bibliothécaire est donc un emploi clé, car, déjà, il permet de sortir pour aller ranger les livres, et chaque prend sa pleine mesure en milieu carcéral. Et à Saintes, le règlement permettait aux détenus d'aller chercher leurs livres à la bibliothèque, donc de se déplacer, de discuter, et de toucher les objets, de les ouvrir. C'est très important. [...] Ensuite j'ai été transféré à la maison d'arrêt de Gradignan, à Bordeaux, où le fonctionnement était tout autre : les détenus remplissaient de leur cellule une liste et recevaient le

livre. Bien sûr, lire est mieux que rien. Mais c'est terrible de nous interdire d'aller chercher nos livres. C'est ne pas comprendre ce que représente la petite liberté intérieure provoquée par la bibliothèque. [...] La bibliothèque la mieux, c'est quand même celle du centre de détention de Mauzac. Enfin, pas tant la bibliothèque que la manière dont elle reste ouverte. Il y a douze pavillons, pas de cour de promenade ni d'enceinte. On va d'un pavillon à l'autre, on circule quasi normalement. Le regard peut porter loin derrière les rangées de barbelés. Et la bibliothèque, au centre, comme une agora, le lieu de toutes les discussions. »

Anne Diatkine, « Un Robert m'a changé la vie », entretien avec Christophe De La Condamine, *Libération*, édition numérique du 6 août 2012.

Témoignage d'une personne détenue en centre de détention - 2011

Mots clefs : PERMISSION DE SORTIR – MESURES DE SÉCURITÉ

« Le 3 mai 2011, j'apprends par voie de presse que mon enfant de quinze ans a été assassiné. Immédiatement, je demande au brigadier quelles sont les démarches adéquates pour pouvoir assister à ses obsèques prévues le 6 mai. Le 4 mai au matin, ma famille joint les documents par fax au SPIP. Je suis reçu le lendemain en fin d'après-midi et là on m'annonce qu'aucun fax n'est parvenu et qu'il est désormais trop tard pour déposer une nouvelle demande en vue des obsèques qui ont lieu le lendemain. Je trouve que c'est scandaleux, inhumain et très dégradant. J'ai déposé une nouvelle demande de permission le 26 mai pour me recueillir sur sa tombe. Mais le juge d'application des peines a refusé. Comme pour les suivantes. Finalement, le 7 février 2012, on me dit que je sors ce même jour à 8h30 sous escorte. J'ai tout juste le temps de récupérer un cadre avec la photo de mon enfant ; que j'avais fait pour le jour où je pourrais sortir. Il y a 12 gendarmes qui m'attendent. Je suis menotté aux poignets par-devant et attaché à une ceinture les bras collés à mon ventre, puis mes chevilles entravées. Je suis dans un petit fourgon avec quatre gendarmes ; une voiture devant le fourgon et une autre à l'arrière. Arrivée au cimetière à 10 h 20, et après discussion avec les gendarmes, ils décident de m'enlever les entraves aux chevilles uniquement. Un gendarme est derrière moi, il me tient par une corde qui est attachée à la ceinture par-derrière au niveau du dos « comme un chien ». Quelques gendarmes m'encerclent et les autres surveillent les contours du cimetière avec des mitraillettes à la main. Je ne peux déposer le cadre que j'avais fait pour mon fils car j'ai mes mains plaquées à mon ventre. Donc un gendarme dépose le cadre. Il est 10 h 25, je n'ai aucune intimité pour me recueillir sur la tombe. Je décide donc de regagner ma cellule. J'ai attendu neuf mois et cinq jours pour qu'enfin cette sortie soit autorisée, après la mort de mon fils, et encore sous escorte, pour quelques minutes sans intimité ni respect. »

Observatoire International des Prisons, *Le Guide du Prisonnier*, 4^e édition, La Découverte, 2012, 704 pages, p. 293-294.

Témoignage d'une personne détenue - 2012

Mots clefs : FEMMES DÉTENUES – ACCOUCHEMENT – MESURES DE SÉCURITÉ

« En détention, il est fortement conseillé aux détenues de faire un déclenchement d'accouchement afin d'être sûres de ne pas donner naissance derrière les barreaux. C'est aussi plus pratique au niveau logistique pour l'encadrement. Cependant, cela me dérangeait de subir un acte médical non justifié et j'ai refusé le déclenchement. Aux premières contractions, j'ai fait appeler et j'ai été transférée dans un camion de pompiers avec deux surveillantes comme escorte. Lorsqu'il a été sûr que je restais pour accoucher, j'ai été autorisée à appeler mon conjoint pour qu'il puisse assister à l'accouchement. Lorsqu'il est arrivé, les surveillantes nous ont laissés seuls dans la chambre avec le personnel médical. Elles ont attendu dehors. Mais ensuite, alors qu'on m'avait assurée du contraire, une escorte de policiers est venue remplacer les surveillantes. Au début, ils nous ont laissés profiter du moment tranquillement. Mon conjoint est resté dormir avec moi à l'hôpital pendant trois nuits. Après, il lui a été demandé de ne venir que pendant la journée. En fait, personne ne savait ce qui était autorisé ou non. Ne sachant trio quoi faire, le commissaire est venu et a décidé d'appliquer le « régime maison d'arrêt », et ce malgré le fait que je sois en « régime centre de détention ». Ce qui fait que ma belle-famille a fait le déplacement depuis le Val-d'Oise pour ne se voir accorder qu'une visite d'une heure.

VII- Témoignages de personnes détenues – page 26

J'ai eu des suites d'accouchement très désagréables et je ne pouvais pas me reposer car certains agents de police qui montaient la garde faisaient un bruit pas possible. Tant et si bien que l'on m'a changée de chambre car d'autres mamans autour s'étaient plaintes. On m'avait promis ce séjour aussi agréable qu'une permission de sortir et il s'est avéré qu'il fut très éprouvant. En fait je suis rentrée en prison à la fois triste et bizarrement soulagée... »

Observatoire International des Prisons, *Le Guide du Prisonnier*, 4^e édition, La Découverte, 2012, 704 pages, p. 302-303.

Témoignage d'une personne détenue en centre de détention - 2011

Mots clefs : PARLOIR – MESURES DE SÉCURITÉ

« J'ai environ un parloir toutes les trois semaines avec mes parents de quatre-vingts et soixante-dix-huit ans. A chaque fois au retour de parloir, je dois me déshabiller totalement en présence de surveillants, trois ou quatre en général, car les fouilles à corps se pratiquent dans une pièce contenant trois ou quatre box ouverts. Cette pratique de mise à nu est systématique. Je trouve cela humiliant et dégradant. Ce manque d'intimité dans les box de fouille génère des plaisanteries sur la taille des organes génitaux et la beauté de nos fondements respectifs. Je refuse de subir cette humiliation systématique d'autant que je n'appartiens pas à la population à risque. [...] Je considère cette pratique de l'administration pénitentiaire comme une des nombreuses tentatives d'humiliation inutiles instituées dans le centre de détention. »

Observatoire International des Prisons, *Le Guide du Prisonnier*, 4^e édition, La Découverte, 2012, 704 pages, p. 447.

Témoignage d'une personne détenue en maison centrale - 2010

Mots clefs : ISOLEMENT

« L'homme social est structuré par la parole, et le fait de ne plus pouvoir parler appauvrit la pensée. Le problème de l'isolement qui dure est qu'il rend l'isolé dysphasique ou aphasique chronique. Cela est dû au fait que la seule altérité qui s'y trouve est la coercition faite : murs, barreaux, grilles et surveillants. Cette altérité finit par être répulsive. Cela se traduit par des manques d'associations d'idées entre l'objet ou l'être que l'on a en face de soi. On a beau le connaître, celui-ci n'évoque plus rien à la pensée. L'isolé, parce qu'il n'a pas et n'a plus la possibilité de parler, finit par se penser et penser son isolement par l'intermédiaire de ses actes et des lieux qui les conditionnent. Et par ses sens, l'ouïe en particulier parce qu'elle lui permet d'entendre et d'être au-delà des murs qui l'encagent. Lorsque l'isolement dure depuis longtemps, par l'association d'idées faites sens (ouïe, image, toucher) et actes. Cela impliquera selon la personnalité de l'isolé et la durée de l'isolement une hypersensibilité qui finira pour certains par des hallucinations. Parce qu'il ne peut plus rien dire, il n'est plus le reflet de ses mots, de sa parole. Il n'est plus le reflet de rien ! Ce n'est que lorsque l'isolé reprend contact avec le monde de la parole qu'il mesure, lorsqu'il en a encore les capacités, l'abîme dans lequel il était et combien il aura du mal à en sortir. Les supports (radios, télé, livres) ne font que ralentir l'atrophie des facultés. Le paradoxe, c'est qu'on demande à l'isolé d'avoir un comportement normal alors qu'on l'a anormalisé. »

Observatoire International des Prisons, *Le Guide du Prisonnier*, 4^e édition, La Découverte, 2012, 704 pages, p. 512-513.

Témoignage d'une personne détenue à la maison d'arrêt de Lille-Sequedin - 2012

Mots clefs : MAISON D'ARRÊT - SURPOPULATION

« Depuis mars 2012 je dors par terre, car nous sommes trois dans une cellule. C'est inadmissible car nous n'avons pas de vie et de moments privés, dès que quelqu'un se lève pour boire un café ou pour aller aux toilettes, il est obligé de me réveiller car il marche sur mon matelas. Ce qui cause de graves problèmes car je n'arrive pas à dormir, cela se ressent sur mon travail car je suis continuellement fatigué. C'est pour cela que je souhaite porter plainte car même pour un détenu ce n'est pas une vie. »

Observatoire International des Prisons, *Le Guide du Prisonnier*, 4^e édition, La Découverte, 2012, 704 pages, p. 548.

Témoignage d'une personne détenue - 2014

Mots clefs : MAISON D'ARRÊT – SURPOPULATION – SURVEILLANTS

« La prison est neuve, les cellules sont donc aux normes européennes, soit 9 m2 pour un détenu et aujourd'hui, ils veulent nous mettre à deux mais comme vous avez pu le constater lors de votre visite, les cellules sont vraiment trop petites pour deux !

Aussi vous avez pu remarquer que cette prison est calme, qu'il y a un respect avec le personnel pénitentiaire, que les bâtiments ne sont pas adaptés pour un plus grand effectif. Déjà, rien qu'en étant quatre-vingt détenus, il y en a qui n'en pas accès aux séances de musculation, idem pour la bibliothèque, pour le travail c'est pareil, en un an, il y a seulement eu une semaine de travail pour les ateliers.

Depuis que nous avons intégré les nouveaux locaux, nous avons retrouvé une dignité humaine. Je trouve personnellement qu'en étant seul, cela permet de réfléchir sur soi-même, d'aller de l'avant, que ça évite le racket, les rapports de force et il faut que ça reste ainsi ! [...]

Pour avoir malheureusement connu d'autres maisons d'arrêt, je peux dire que la prison de G. est un exemple, les tensions entre détenus restent marginales et les surveillants sont à l'écoute. Ici, si tu appelles un surveillant, il vient rapidement, contrairement aux autres maisons d'arrêt. Maintenant, si l'on double l'effectif, je doute fortement que le personnel pénitentiaire soit à l'écoute avec cette surcharge de travail. [...] »

CGLPL, *Rapport d'activité 2015, 2016*, 214 pages, pp. 129 et suivantes.

Témoignage d'une personne détenue - 2011

Mots clefs : FEMMES – SURVEILLANTS – ACTIVITÉS – PARLOIR – SEXUALITÉ

« On nous dit que nous pouvons recevoir des colis de 5 kg avec notamment des produits d'hygiène. Mais lorsque les colis arrivent, ils sont directement à la fouille [ndlr : soit au vestiaire de l'établissement] parce que soi-disant, ils ne sont pas conformes.

Quand on veut cantiner avec XY [ndlr : prestataire privé chargé de la cantine], ce n'est pas mieux : les produits sont trop chers, même les premiers prix ; l'argent est retiré dès la commande et les produits ne sont pas toujours livrés ou avec de très grands retards, surtout pour les cantines exceptionnelles.

Avec les surveillants, c'est la loi du plus fort. Ils ont toujours raison, même quand ils ont tort. Nous n'avons pas le droit à l'erreur. Eux, oui. Nous n'avons qu'à nous taire.

Il n'y a que très peu d'activités et celles qui travaillent ne peuvent pas y participer. Les promenades sont courtes, plus courtes que chez les hommes, ce qui n'est pas normal. De plus, nous n'avons même pas de banc, nous devons nous asseoir sur le goudron, et pas de possibilité de se mettre à l'abri quand il pleut ou il y a de la neige.

Le week-end, c'est une triste histoire. Il n'y a rien, ni travail ni activité. Nous restons enfermées dans nos cellules, totalement isolées, coupées du monde et cela contribue à pousser certaines au suicide. C'est pire que d'être au couvent. Plusieurs d'entre nous, surtout celles et ceux qui n'ont pas de parler familles ont demandé des parloirs internes [ndlr : parloir entre personnes détenues au même établissement] pour rencontrer d'autres personnes, sortir de la cellule, échanger amicalement. Six mois plus tard, il n'y a toujours pas de réponse.

Ici, le sexe est interdit. C'est un sujet tabou. C'est trop violent, choquant. Surtout pour les hommes. Ils rentrent en prison hétéro et beaucoup ressortent homo, quelques femmes aussi.

Nous perdons beaucoup de temps en maison d'arrêt après jugement, ce qui est vraiment dur, mais nous n'avons pas le choix. Les transferts sont de plus en plus longs. Personnellement, j'attends mon transfert depuis plus d'un an et je connais des détenues qui attendent depuis plus de ... ans et ont passé quatre ans en maison d'arrêt.

On parle de prison high tech mais ce que je vois, c'est le vide. Qui parle de high tech parle d'isolement ; de solitude... »

CGLPL, *Rapport d'activité 2015, 2016*, 214 pages, pp. 129 et suivantes.

- I. Préparer et animer un café-débat -

Objectifs

- Moment convivial d'échange et de rencontre ;
- Toucher des personnes qui ne sont pas venues pour nous écouter.

Préparation

Choix du thème

- Thème simple et large : vous êtes en face de « monsieur/madame tout le monde ».

Choix du lieu

- Préférer les petits cafés pour toucher tout le monde ;
- Les cafés-lecture peuvent vous intégrer dans leur programmation ;
- Éviter les salles à part, elles conduisent à organiser une mini-conférence ;
- Se renseigner sur les horaires d'ouverture du bistrot.

Détails logistiques

- Tester les micros ;
- Mettre la salle en place ;
- Prévoir les consommations des intervenants et les payer ;
- Dans le cas où une personne s'est chargée des contacts avec le bar, pensez à aller vous présenter, au nom du collectif.

Animation

Avant

- Choisir un animateur ;
- Préparer un plan d'animation.

Pendant

- Présentation du GLCP et des JNP ;
- Présentation des intervenant·e·s ;
- Soyez très attentifs à l'interactivité, c'est ce qui fait le succès d'un café-débat.

Clôture

- Remerciements ;
- Remettre la salle en ordre ;
- Remercier les propriétaires pour leur accueil ;
- Résumer ce qui a été dit ;
- Faire un bilan ;
- Lettre de remerciement et compte rendu aux intervenant·e·s.

Ce qu'il faut retenir

- La recherche du café : 3 mois avant le jour J (surtout si vous voulez être dans la programmation)
- Choix du thème et des quelques sous-thèmes : 2 mois avant le jour J
- Choix des intervenant·e·s : 2 mois avant le jour J
- Rencontre avec les intervenant·e·s et préparation du plan d'animation : 1 mois et demi avant le jour J

- **II. Organiser un ciné-débat** -

Objectifs

- Susciter des émotions et des échanges à partir d'un support visuel ;
- Confronter informations et émotions.

Préparation

Choix du film

- En principe on décide d'un film en fonction du thème choisi, mais l'inverse peut être envisagé. Le tout est de rester cohérent·e. Vous pouvez vous référer à la filmographie présente dans le dossier ;
- Thème large et simple : le public est souvent plus sensibilisé qu'informé ;
- Veiller à la durée du film (ne pas dépasser 2h), et à sa date de réalisation.

Choix du lieu

- Cinémas d'Art et d'Essai, amphithéâtre de fac, de maison des jeunes et de la culture... ;
- Veillez à être inscrit·e-s dans la programmation et à avoir un encart présentant votre soirée.
- Veillez aux horaires de la salle ;
- N'oubliez pas de demander quel format diffuse la salle : VHS, bobines (16 ou 35 mm), BETACAM.

Location de films

- Contactez la maison de production afin de déterminer les modalités de projection, le prix de diffusion etc. Les contacts sont indiqués pour les films présents dans la liste du dossier des JNP.
- Demandez si la bobine doit être assurée et qui s'occupe du transport (si c'est vous, vous pouvez demander une adresse de transporteur à la salle de projection). *Attention : Testez le film dans la salle dès réception.*

Détails logistiques

- Choisir une personne pour accueillir les intervenant·e-s ;
- Mettre la salle en place, tester les micros et prévoir des bouteilles d'eau pour les intervenant·e-s ;
- Réserver un rang pour les invité·e-s ;
- Prévenir la salle de votre heure de fin.

Animation

Avant

- Choisir un animateur / une animatrice, et préparer un plan d'animation ;

Pendant

- Présentation du GLCP et des JNP ;
- Présentation du film et des intervenant·e-s (dont le réalisateur / la réalisatrice, par exemple) ;
- Après la projection, donner la parole à tout·e-s. Si pas de réaction, faire parler les intervenant·e-s, le public répondra.

Clôture

- Remerciements ;
- Remettre la salle en ordre ;
- Retour du matériel de location ;
- Résumer ce qui a été dit ;
- Compte rendu aux invité·e-s et lettre de remerciement aux intervenant·e-s.

Ce qu'il faut retenir

- Choix de la salle et réservation : 3 mois avant le jour J ;
- Choix du thème et du film : 2 mois avant le jour J ;
- Choix des intervenant·e-s et location de film : 2 mois avant le jour J ;
- Assurance et transport : 1 mois avant le jour J ;
- Rencontre avec les intervenant·e-s et préparation du plan d'animation : 3 semaines avant le jour J ;
- Détails logistiques (transport des intervenant·e-s, tester les films...) : 2 semaines avant le jour J.

- III. Organiser une conférence -

Objectifs

- Essentiellement informatif.

Préparation

Choix du thème

- *Attention : le public est souvent déjà sensibilisé et informé.*

Choix des intervenant·e·s

- À choisir en fonction du thème. Essayez de trouver des professionnel·le·s qui vous amènent à considérer le thème sous différents angles. *Attention: L'écueil de la conférence est de transformer la salle en dortoir, choisissez des personnes habituées à l'intervention en public ;*
- Sachez aussi qu'il existe mille professions en rapport avec chaque thème et que personne n'est indispensable.

Choix du lieu

- Toujours en fonction du public que vous voulez toucher, et pas au hasard ;
- Réservez la salle (téléphone, courrier et surtout suivi de la demande). Les salles spécialisées dans les conférences attirent un public habitué aux conférences mais pas forcément à la prison.

Détails logistiques

- Prévoir une collation pour les intervenant·e·s ;
- Récupérer les clés de la salle ;
- Testez les micros, mettre la salle en ordre, réservez des places pour les invité·e·s ;
- Accueillir le public et les intervenant·e·s.

Animation

Avant

- Choisir un animateur / une animatrice et préparer un plan d'animation ;

Pendant

- Présentation du GLCP et des JNP ;
- Présentation des intervenant·e·s. *Attention : Annoncez les intervenants par ordre d'importance, annoncez votre plan puis laissez la parole aux intervenant·e·s.*

Clôture

- Remerciements ;
- Mettre de l'ordre dans la salle ;
- Retour du matériel de location ;
- Résumé écrit de ce qui a été dit ;
- Faire un compte rendu et une lettre de remerciement aux invité·e·s et aux intervenant·e·s.

Ce qu'il faut retenir

- Trouver une salle adaptée : 2 mois avant le jour J ;
- Choisir un thème et quelques sous-thèmes : 2 mois avant le jour J ;
- Choisir les intervenant·e·s et prise de contact : 1 mois avant le jour J ;
- Rencontrer les intervenant·e·s et préparer le plan d'animation : 3 semaines avant le jour J ;
- Détails logistiques (transport, hébergement des intervenant·e·s) : 2 semaines avant le jour J
- La dernière semaine vous ne devez avoir à gérer que les urgences.

- **IV. Promouvoir un événement** -

Objectifs

- Quelques questions préliminaires fondamentales: que dit-on ? à qui le dire ? comment le dit-on ?
- *Il faut savoir quelle est la population que l'on veut viser : les jeunes, les cadres, la presse, le pouvoir public..., et que vous connaissiez ses habitudes, ses préoccupations, les termes qu'elle emploie. Ensuite, vous déterminerez l'objectif de votre message. Il ne faut pas perdre de vue que votre message doit susciter l'envie de venir.*

Préparation

Vous pouvez communiquer de plusieurs manières :

Sur les réseaux sociaux

- Via Facebook notamment qui permet d'inviter les gens à un événement qui s'affichera dans leurs agendas.
- Vous pouvez facilement le rendre attractif un via des photos et des vidéos. Utile pour la communication interne, les réseaux sociaux restent limités pour toucher des personnes en dehors des cercles déjà sensibilisés.
- N'hésitez pas à solliciter les services de communication des associations membres des GLCP !

Le communiqué de presse

cf. fiche pratique sur le communiqué, ainsi que le communiqué écrit par le GNCP.

L'affichage

- Permet de cibler un public en fonction du lieu d'affichage. Il doit commencer environ 3 semaines avant le début de l'événement.

- **L'affiche** : Elle est un signal, elle informe sur un événement. Elle doit pouvoir être lue en un clin d'œil. Jouez avec le graphisme. Le texte et l'image peuvent être séparés ou confondus. Il est déconseillé d'afficher en noir et blanc (réservé à l'affichage de l'État). N'hésitez pas à utiliser la couleur. Elle doit évoquer une idée forte sans ambiguïté. Les renseignements utiles (adresse, date(s), tarifs) doivent être en évidence en haut à gauche ou en bas à droite. Pour des tarifs abordables, voir par exemple : <http://print24.com/fr/>

- **La diffusion de tracts** : permet aussi de pouvoir cibler une population selon le lieu, l'heure de diffusion. Elle se fait pendant deux semaines et surtout la semaine qui précède l'événement. Le tract doit être court, il ne démontre pas, mais il affirme, invite à réagir : c'est une déclaration. Il faut bien étudier le but et l'effet recherchés. Vérifiez que le coût est adapté au budget. Renseignez vous sur internet, avec des tarifs fortement dégressifs il peut revenir beaucoup moins cher de passer par un imprimeur. Choisissez un format facile à lire et à conserver par exemple le format A4 ou A5 (1/2 feuille A4). Utilisez la couleur pour attirer l'attention et un graphisme doux pour l'œil et représentatif du message. Évitez les photos, ça passe mal à la photocopie.

- **V. Rédiger un communiqué de presse** -

Le communiqué de presse, c'est le support classique des relations presse. Il est envoyé par courriel à une liste de journalistes préalablement sélectionné·e·s en fonction de leurs centres d'intérêts et aux agences de presse. Si possible, on essaie de l'envoyer à un·e journaliste qui connaît déjà l'association et envoyer un double / en copie à son ou sa rédacteur·e en chef.

Quelques questions à se poser

Comment s'inscrivent nos informations dans la ligne éditoriale du journal et selon l'actualité du moment ? Quelle est l'étendue de diffusion du journal (étudiant, local, régional, national...) Quel est le type et la densité de l'information présentée ?

Quand l'envoyer ?

Pour un événement : 10 à 15 jours avant l'événement annoncé, en précisant la date à partir de laquelle il est souhaitable que le communiqué paraisse. Pour les périodiques spécialisés (mensuels) il faut l'envoyer 2 mois avant, dernier délai. Il faut donc que le programme de votre événement soit prêt au moins deux mois avant le début de l'événement. N'attendez pas d'avoir tous les intervenant·e·s !

Quelles retombées ?

La meilleure retombée n'est pas une publication intégrale de votre communiqué mais un article dans la presse qui aura été suscité par l'envoi de votre communiqué.

Comment ?

Un communiqué doit être concis et précis : une page maximum. Son élaboration implique de se poser les 7 questions suivantes : Quoi ? Qui ? Où ? Quand ? Comment ? Combien ? Pourquoi ?

Les points fondamentaux : le titre et le premier paragraphe

Les journalistes reçoivent des centaines de mails et de communiqués par jour, voire plus pour les médias nationaux : tout doit donc être dans le titre et le premier paragraphe, stylisé et accrocheur si possible, si vous voulez qu'ils/elles lisent (en diagonale) le reste du communiqué.

Le titre Il doit attirer l'attention et résumer l'information du message

Le premier paragraphe Il reprend toute l'information à diffuser sous une forme condensée qui pourra être utilisée telle quelle par le ou la journaliste.

Les autres paragraphes Ils donnent des détails sur le contexte, l'action menée, les partenaires etc. Les phrases doivent être courtes et pertinentes (très clairement, on oublie le style ampoulé et universitaire c'est pas toujours facile)

On peut aussi fournir des supports visuels (photos, vidéos) que les journalistes pourront reprendre pour illustrer leur article et on peut également y glisser des citations ou des témoignages, qui pourront aussi être repris par les journalistes.

Ne pas oublier les contacts presse si les journalistes veulent d'autres informations.

- **VI. Animer un débat** -

Un débat, ça se prépare

Le choix d'un thème et d'une problématique

- Pensez à définir un sujet de manière construite. Recherchez un peu de documentation sur le sujet (il y a une bibliographie dans le dossier), et étudiez la faisabilité du débat (trouver des intervenant·e·s à proximité, etc.).

Le plan d'animation

- Il doit répondre à la problématique et doit suivre aboutir à une idée forte contenue dans la conclusion. Commencez par vous poser une question toute simple : '*Si les gens ne devaient retenir qu'une idée, laquelle ce serait quoi ?*' Ensuite demandez-vous '*Quelles sont les questions intermédiaires que je peux poser ?*'.

Pour traiter ces questions de quel type d'intervenant·e·s ai-je besoin pour enrichir le débat ?

- Il faut viser une pluralité des points de vue, tout mettant une certaine cohérence. Il ne faut pas oublier de solliciter des personnes qui n'ont pas le même point de vue, sinon ce n'est plus vraiment un débat !

Comment solliciter les intervenant·e·s ?

- Comme toute sollicitation, il vous faudra rédiger un courrier de présentation des JNP, de votre GLCP et de l'événement. Quelques jours après, assurez-vous que le courrier a bien été reçu.

Comment préparer le débat avec les intervenant·e·s ?

- *Vous pouvez les rencontrer* : Dans ce cas, faites une présentation du GLCP, des JNP, de vos objectifs en organisant cet événement, de ce que vous attendez. Présentez également les autres intervenant·e·s. N'oubliez pas de demander à l'intervenant·e ce qui lui tient à cœur, ce qu'il a vraiment envie de dire.

- Il vaut mieux un débat avec peu d'intervenant·e·s bien préparé que l'inverse.

Un débat, ça s'anime

Pour bien commencer

- **Rencontrez les intervenant·e·s avant le débat** (1h ou 30min), faites connaissance et laissez-les faire connaissance entre eux/elles. C'est le moment de rappeler le temps de parole, les objectifs, etc.

- **Introduisez les débats** : commencez par une présentation (courte) des JNP et du GLCP. Présentez le thème de débat, la problématique, en contextualisant un minimum. Annoncez l'heure de fin, les intervenant·e·s.

- **Laissez les intervenant·e·s se présenter**, c'est l'occasion de leur donner la parole.

Le temps du débat

- **Manifester votre envie d'échanger**, de savoir ce que les gens pensent, de leur transmettre quelque chose. C'est à partir de cette attitude que vous parviendrez à vous adapter à la salle.

- **Les personnes présentes dans la salle peuvent intervenir** et parfois vous apporter un soutien. Elles peuvent, notamment, servir « d'amorces ». En effet, la crainte fréquente lorsque l'on organise un débat est que personne ne s'exprime. Vous pouvez donc mettre au point quelques premières questions, réponses, ou réflexions !

- **Soyez au clair sur le contenu de votre discours et sur votre but.**

- Ne cherchez pas à aborder tous les points prévus, le tout est de conserver une certaine cohérence dans le déroulement.

- **Faire avancer le débat** : Lorsque le débat stagne, prenez la parole, faites une reformulation et relancez le thème suivant. Ayez toujours un œil sur la montre et n'hésitez pas à couper (poliment) la parole à un·e intervenant·e trop disert.

- **Faciliter l'échange** : Quand un·e intervenant·e est interrogé·e, demandez tout de même l'avis des autres. Lorsqu'une question est un peu floue n'hésitez pas à la reformuler, ou à demander des précisions.

- Ne laissez pas s'instaurer un système de question/réponse.

- Sachez respecter le silence, il peut correspondre à un moment de réflexion de la salle.

Un débat, ça se clôture

- Bien sûr il y a la conclusion mais n'oubliez pas également de remercier le public et les intervenant·e·s.

- Restez disponible pour les personnes qui voudraient vous demander des précisions sur le GLCP, sur les JNP, etc.

- *Soyez attentifs et attentives à la façon dont les intervenant·e·s ont vécu le débat !*

IX- Les membres du GNCP – page 34

Association Nationale des Visiteurs de Prison	L'ANVP a pour but d'aider moralement et matériellement les personnes détenues et leurs familles pendant la période de détention, et d'aider les personnes détenues à réussir leur réinsertion sociale lors de leur libération. L'ANVP regroupe plus d'un millier de visiteurs et visiteuses de prison, citoyen-ne-s qui accompagnent les personnes dans l'élaboration de leur projet de vie dès le début de leur incarcération. La rencontre hebdomadaire se déroule dans un lieu qui assure le caractère privé de l'entretien.	1 bis, rue de Paradis – 75010 Paris tel : 01 55 33 51 25 – fax : 01 55 33 15 33 accueil@anvp.org www.anvp.fr
Aumônerie catholique des prisons	Les aumônier-e-s des différentes religions sont présents dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Ils ont la possibilité de rencontrer individuellement tous ceux qui font appel à elles et à eux, dans leurs cellules, de célébrer des offices, et de proposer des rencontres de groupe autour de sujets religieux ou de la vie.	58, avenue de Breteuil – 75007 Paris tel : 01 72 36 69 02 aum-prisons@cef.fr http://prison.cef.fr
Aumônerie musulmane des prisons	Les aumônier-e-s des différentes religions sont présents dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Ils ont la possibilité de rencontrer individuellement tous ceux qui font appel à elles et à eux, dans leurs cellules, de célébrer des offices, et de proposer des rencontres de groupe autour de sujets religieux ou de la vie.	61, rue Jeanne d'Arc – 59650 Villeneuve d'Ascq tel : 03 20 47 68 00 aumoneriemusulmane@orange.fr http://amdp.exprimetoi.net
Aumônerie protestante des prisons	Les aumônier-e-s des différentes religions sont présents dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Ils ont la possibilité de rencontrer individuellement tous ceux qui font appel à elles et à eux, dans leurs cellules, de célébrer des offices, et de proposer des rencontres de groupe autour de sujets religieux ou de la vie.	47, rue de Clichy – 75017 Paris tel : 01 44 53 47 09 – fax : 01 45 26 35 58 fpf-justice@protestants.org
Croix-Rouge française	La Croix-Rouge mobilise ses délégations locales en vue de l'amélioration des conditions de vie des personnes placées sous main de justice, en particulier des plus démunies, et au maintien de leurs liens familiaux. Contribuant aux actions de préparation à la sortie mises en place dans les établissements pénitentiaires, ses actions favorisent la réinsertion des personnes sortant de prison.	98, rue Didot – 75694 Paris cedex 14 tel : 01 44 43 12 68 – fax : 01 44 43 12 37 www.croix-rouge.fr
Fédération des Associations Réflexion-Action, Prison et Justice	Aider les détenus et leurs familles à vivre ce moment difficile de leur existence, ainsi qu'à faire respecter leurs droits, limiter les effets destructurants de la prison, réfléchir sur le sens de la sanction pénale, tels sont les objectifs de la soixantaine d'associations réunies au sein de la FARAPEJ. 350 salariés et 3000 bénévoles agissent principalement dans le domaine de l'accueil des familles en attente de parloir, l'accompagnement et l'hébergement des sortants.	22, rue Neuve des Boulets – 75011 Paris tel : 01 55 25 23 75 farapej@farapej.fr www.farapej.fr
Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale	La FNARS fédère 850 associations ou organismes gérant 2700 établissements et services dont 700 ont l'habilitation Aide sociale CHRS. Les associations de la FNARS ont pour mission d'accueillir, d'héberger et de soutenir le projet d'insertion aussi bien des personnes en difficulté sociale, seules ou en famille, que des personnes placées sous main de justice. La FNARS s'est à l'origine fondée pour développer l'accueil et la prise en charge des personnes sortant de prison. Si les publics se sont diversifiés, la FNARS reste plus que jamais, à la fois dans sa politique et dans les faits, fidèle à sa mission d'origine.	76, rue du Faubourg Saint-Denis – 75010 Paris tel : 01 48 01 82 00 – fax : 01 47 70 27 02 fnars@fnars.org www.fnars.org
Genepi	Le Genepi est une association « Passe-Murailles ». Parce que la prison demeure une zone d'ombre pour la société, 1 200 étudiants de toute la France s'efforcent chaque année de créer des liens entre les personnes enfermées et le reste de la société. Pour ce faire, les membres de l'association interviennent chaque semaine en détention afin de permettre un temps d'échange à l'intérieur des murs. Le Genepi informe et sensibilise de surcroît l'opinion publique aux problématiques de l'univers carcéral. Enfin, l'ensemble des bénévoles mène une réflexion permanente sur les questions pénitentiaires et judiciaires.	12, rue Charles Fourier – 75013 Paris tel : 01 45 88 37 00 www.genepi.fr
La Cimade	La CIMADE est une association de solidarité active avec les migrants, les demandeurs d'asile et les réfugiés. Avec ses partenaires à l'international et dans le cadre de ses actions en France et en Europe, elle agit pour le respect des droits et de la dignité des personnes.	64, rue Clisson – 75013 Paris tel : 01 40 18 60 50 – fax : 01 45 55 92 36 www.lacimade.org

Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries catholique, protestante et musulmane – La Cimade – Croix-Rouge Française – FARAPEJ – FNARS – Genepi – Secours Catholique Caritas France – UFRAMA

**Secours
Catholique
Caritas France**

**Union nationale
des fédérations
régionales des
associations de
maisons d'accueil
de familles et
proches de
personnes**

Le département Prison-Justice du Secours Catholique réunit une centaine d'équipes prison, agissant partout en France en lien entre elles et avec un réseau généraliste de 65 000 bénévoles. Sa mission d'accompagnement en détention et à la sortie s'exprime par des soutiens matériels, financiers et de relations humaines, en cohérence avec les services sociaux. Il est présent dans plus de 100 commissions indigence. Il témoigne des actions auprès du public afin de mieux faire connaître la réalité carcérale et favoriser la réinsertion. Il accueille des personnes en alternative à l'incarcération et en aménagement de peine.

L'UFRAMA regroupe les Associations de maisons d'accueil de familles et proches de personnes détenues des différentes régions pénitentiaires de France métropolitaine et d'outre-mer. Elle a pour objectifs de soutenir les associations de maisons d'accueil par des actions de formation, d'information et de conseil, ainsi que de prendre en compte les difficultés auxquels se trouvent confrontées les familles et proches de personnes détenues et de les faire connaître aux pouvoirs publics sous la forme de recommandations. 125 associations sont adhérentes à l'UFRAMA.

106, rue du Bac –
75341 Paris cedex 07
tel : 01 45 49 73 00 –
fax : 01 45 49 94 50
dept.prisonjustice@secours-catholique.org
www.secours-catholique.fr

8, passage Pont
Amilion – 17100
Saintes
tel et fax : 05 46 92 11
89
ufrma@wanadoo.fr
www.uframa.org



Groupe National de Concertation Prison

ANVP – Aumôneries catholique, protestante et musulmane – La Cimade – Croix-Rouge Française – FARAPEJ – FNARS – Genepi – Secours Catholique Caritas France – UFRAMA



PRISON, VIVRE ENFERMÉ

23^{ÈMES} JOURNÉES NATIONALES PRISON
DU 21 AU 27 NOVEMBRE 2016

GROUPE NATIONAL DE CONCERTATION PRISON
ANVP | Aumôneries Catholique, Protestante et Musulmane | CIMADE |
Croix Rouge Française | FARAPEJ | FNARS | GENEPI |
Secours Catholique CARITAS France | UFRAMA